



La commune aux 11 villages

Bulletin municipal 2025





SOMMAIRE

- 1 ÉTAT CIVIL
- 2 MAIRIE ET SERVICES
- 3 DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
- 4 QUALITÉ DE L'EAU
- 5 URBANISME
- 6 RPI ET ÉCOLE DE ST BONNET
- 7 CCAS
- 8 LES ACTIVITÉS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
- 9 SYDEM DÔMES ET COMBRAILLES
- 10 OFFICE DE TOURISME
- 11 SERVICE D'AIDES AUX PERSONNES : CLIC
- 12 ASSOCIATION DES PROPRIÉTAIRES FORESTIERS DÔMES ET COMBRAILLES
- 13 INFOS DIVERSES
- 14 MOT DES ASSOCIATIONS
- 15 ANNUAIRE DES ASSOCIATIONS
- 16 ANNUAIRE DES ACTEURS ÉCONOMIQUES

MOT DU MAIRE

La dernière année civile du mandat 2020-2026 vient de s'achever.

Le bulletin municipal, déposé dans votre boîte aux lettres, ou remis par un membre de l'équipe municipale vous présente les activités de la commune, les documents pouvant vous être utiles dans la vie quotidienne.

Une large part est également laissée aux associations de la commune qui retracent leurs actions. Grâce à leur dynamisme, la vie de la commune attire de nouvelles populations.

Dans quelques semaines, vous allez choisir une nouvelle équipe municipale. Les élections se dérouleront les 15 Mars et 22 Mars 2026. Le nouveau Conseil Municipal sera constitué de 15 membres élus pour 6 ans.

La loi du 21 Mai 2025 a modifié les règles de l'élection municipale et a adopté le scrutin de liste paritaire.

Qu'est-ce qui change ?

1. Aucun panachage ne sera autorisé ; il ne sera plus possible d'ajouter un nom ou d'en rayer un.
Attention : si une liste est modifiée, votre bulletin de vote sera nul et ne pourra pas être comptabilisé.

2. Les listes de candidats doivent respecter la parité avec une alternance de femmes et d'hommes. Pour notre commune, il y aura soit 8 femmes et 7 hommes, soit 8 hommes et 7 femmes. Dans le contexte de la période pré-électorale, les réalisations de la collectivité en 2025 ainsi que les projets à venir ne seront pas abordés dans cette édition.

Au travers de ces lignes, vous trouverez :

- les informations utiles : état-civil, renseignements administratifs, urbanisme,
- les articles de nos partenaires institutionnels ou associatifs,
- les activités réalisées par les associations.

C'est aussi pour moi l'occasion de vous dire « au revoir ». Après 12 ans passés au service de la commune, je ne briguerai pas de nouveau mandat.

J'ai eu plaisir à servir la République et à rendre à chaque concitoyen les services qu'il attendait de sa collectivité.

J'ai pu mesurer la grandeur et la difficulté de la tâche, mais aussi la joie de vous rendre service dans la mesure de mes possibilités, d'échanger avec vous et de partager. J'ai beaucoup appris en remplissant mes missions au jour le jour, et j'ai vu grandir notre commune.

Je souhaite le meilleur pour ma commune, espérant que des projets constructifs verront le jour pour le bien de tous et de chacun.

Bien à vous,

Michelle GAIDIER

NAISSANCES

Magdalena, Adèle BORGIS - Le Bourg	<i>13 février 2025</i>
Andréa BIANCARELLI - Le Bourg	<i>15 février 2025</i>
Elyo VERNADAT - Le Bourg	<i>28 juin 2025</i>
Victoria RABETTE - Juegheat	<i>15 juillet 2025</i>
Maël, Paul VERNY - Voissieux	<i>09 août 2025</i>
Augustin, Jean, Adrien BRUN - Le Bourg	<i>07 octobre 2025</i>
Madeleine, Éloïse, Élisabeth, Martine CLEMENT - Villejacques	<i>18 mai 2025</i>
Mélyne, Gemma LACROIX BONHOMME - Le Bourg	<i>11 décembre 2025</i>

PACS

Cyrielle RIBEIRO et Alexis, Sowen, Maxime HERY - Le Bourg	<i>17 juin 2025</i>
---	---------------------

MARIAGES

Soraya BELLAOUAR et Cédric, Patrick BARENTIN - Le Bourg	<i>27 septembre 2025</i>
Océane, Margot FUMAS et Charles COHENDY - Le Bourg	<i>18 octobre 2025</i>

DÉCÉS (Habitants)

Alain LAPORTE	<i>26 septembre à Clermont-Ferrand</i>
Suzanne, Marie, Philomène BOUSCOT née LASSALAS	<i>17 octobre à Rochefort-Montagne</i>
Marcelle FAURIE née ROUX	<i>25 novembre à Bellerive-sur-Allier</i>
Marcelle, Suzanne FRAGNE née PIQUET	<i>22 décembre à Riom</i>

DÉCÉS (Hors commune)

Bernard CHAFOULAIS (inhumé à Saint-Bonnet)	<i>30 janvier à Clermont-Ferrand</i>
Jean, Pierre, Alain BONY	<i>09 juillet à Montluçon</i>
Irène, Annie, Françoise LASSALAS	<i>04 août à Pontaumur</i>
Marie, Françoise COHADE	<i>08 octobre à Mont-Dore</i>

NOUVEAUX ARRIVANTS

HAREL Amélie - La Baraquette	BLANDIN Quentin et SOUZEAU Ségolène - Villejacques
BERGERON Jean-Marie et CRENN Kristell - Le Bourg	BLANCHOT Romain et SOULÉ Héloïse - Villejacques
FRAMIT Nicolas - Le Bourg	CHALEIL Hugo et PILARD Mathilde - Villejacques
LOUISON Raphaël et Kelly - Le Bourg	HAFIDHOU DZIKI Mohamed et LE NOC Emily - Villejacques
CHADIRAC Emilie - Juegheat	VALENTI Guillaume et BARBET Charlène - Voissieux
GARDET Sébastien - Olmont	
GIRAUD Léo et BELLAIGUE Lola - Olmont	
FONSECA David - Vareilles	
FRANCON Guillaume - Le Bourg	

MAIRIE ET SERVICES

Coordonnées de la mairie

Tel : 04 73 65 80 79

mairiestbonnetpresorcival@wanadoo.fr

	SECRÉTARIAT DE MAIRIE	PERMANENCE DU MAIRE	AGENCE POSTALE
LUNDI	15h - 17h	17h - 18h30 sur RDV	16h30 - 18h30
MARDI	10h - 12h		16h30 - 18h30
MERCREDI		17h - 18h30 sur RDV	16h30 - 18h30
JEUDI	10h - 12h		16h30 - 18h30
VENDREDI			16h30 - 18h30
SAMEDI		10h - 12h	9h30 - 12h

En dehors de ces horaires, le Maire reçoit sur rendez-vous.

Outils de communication

Retrouvez toutes les informations et actualités de la commune sur : www.mairie-saintbonnetpresorcival.fr

Application mobile pour les actualités :



**Panneau
Pocket**



L'équipe municipale :

- Maire : Michelle GAIDIER, Conseillère communautaire
- 1er Adjoint : Jérôme ANDAN
- 2ème Adjoint : Jean-François ANDANSON, Conseiller communautaire
- 3ème Adjointe : Carine MIGNOT
- Conseillers municipaux : Magali BLOT, Jean-Claude CHABORY, Pascal GONDEAU, Christophe MALLET, Antony MOREL, Sylvie MOULY, et Frédéric SOUSA.

Cantine :

La gestion est assurée par la commune, les repas sont préparés par Francine PONCET. Elle est aidée au service par Aldina MONTEIRO. Des menus variés, équilibrés et validés par une nutritionniste, sont proposés aux enfants. Ils découvrent ainsi différentes saveurs, en conformité avec la loi Agriculture et Alimentation (EGalim) du 30 octobre 2018 qui impose pour les restaurants collectifs de s'approvisionner avec au moins 50% de produits locaux ou sous signes d'origine et de qualité dont 20% issus de l'agriculture biologique.

Garderie :

La gestion est assurée par la commune. Les enfants sont surveillés à tour de rôle par Chantal DECLOITRE et Aldina MONTEIRO. Les enfants sont accueillis lundi, mardi, jeudi et vendredi de 7h30 à 8h50 Le matin et de 16h30 à 18h30 le soir.

Ecole maternelle (04.73.65.80.78) :

Directrice : Mylène LIEUTARD

Equipe éducative : Maryse VELUT, assistée de Cloé DECLOITRE pour la classe de PS/MS (petite et moyenne sections) ; Mylène LIEUTARD, assistées de Chantal DECLOITRE pour la classe de PS/GS (petite et grande sections) et de Aldina MONTEIRO.

Coordonnées : 04.73.65.80.78 / ecole.st-bonnet-pres-orcival.63@ac-clermont.fr

Agence postale (04.73.65.88.20) :

Chantal DECLOITRE vous accueille dans l'agence postale située à côté de la bibliothèque.

LUNDI	16h30 - 18h30
MARDI	16h30 - 18h30
MERCREDI	16h30 - 18h30
JEUDI	16h30 - 18h30
VENDREDI	16h30 - 18h30
SAMEDI	9h30 - 12h

Correspondants locaux pour la presse écrite :

« Le Semeur Hebdo » : Sylvie MOULY 06 31 30 33 67 – sma.mouly@gmail.com

« La Montagne » : Stéphane LACOMBE 06 18 22 82 95 – stef.lacombe63@yahoo.fr

Service de Gestion Comptable — Finances Publiques

Le recouvrement des produits locaux (cantine, garderie, eau...) et la gestion des collectivités locales est assuré par Le Service de Gestion Comptable d'Issoire, 3 Boulevard Léon Blum - 63500 ISSOIRE Cédex -
Tél : **04.73.89.76.00**

Pour payer en espèces ou en carte bancaire dans la limite de 300€ rendez-vous chez votre buraliste agréé :
Camping de la Haute-Sioule - 59 Route de la Sioule - 63210 Saint-Bonnet-près-Orcival.

Communauté de communes Dômes Sancy Artense :

Tél : **04 73 65 87 63**

Adresse : 23 Route de Clermont - B.P. 15 - 63210 ROCHEFORT-MONTAGNE

Fax : 04 73 65 85 10

Mail : accueil@domes-sancyartense.fr

Site internet : www.domes-sancyartense.fr

Déchetterie de Rochefort-Montagne :

Tél : 04 73 65 90 99

Horaire d'hiver (01/11 au 31/03) :

Lundi, Mardi, Mercredi, Jeudi, Vendredi, Samedi : 9h00 à 12h00 / 13h00 à 17h00

Horaire été (01/04 au 31/10) :

Lundi, Mardi, Mercredi, Jeudi, Vendredi, Samedi : 9h00 à 12h00 / 13h30 à 17h30

Les 4 déchèteries du SYDEM Dômes et Combrailles (les Ancizes, Giat, Pontaumur et Saint-Ours-les-Roches) sont équipées d'un système de gestion informatisée. Aussi, chaque habitant du territoire se rendant en déchèterie devra présenter sa carte d'accès au gardien avant tout dépôt. Pour les habitants qui n'auraient pas encore fait leur demande de carte d'accès, veuillez vous connecter sur <http://www.sictompontaumurpontgibaud.fr/>

Pour toute question, vous pouvez contacter le SYDEM au **04.73.73.16.83**

Plateforme de broyage :

Rue du stade – Nébouzat, ouvert tous les samedis de 9h à 12h.

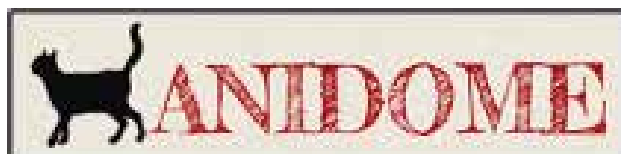
Service de fourrière animale :

La municipalité ainsi que les habitants de la commune peuvent faire appel à l'association ANIDOME lors de l'observation de maltraitements ou de manques de soin à animaux domestiques, en particulier des chats. Pour faire un signalement, vous pouvez contacter la mairie de Saint Bonnet près Orcival ou directement l'association anidome :



Mail : anidome63@gmail.com

Site web : anidome.wixsite.com/association-anidome

06 27 27 16 38



INFOS PRATIQUES

URBANISME	Depuis le 1er Janvier 2026, les demandes d'urbanisme doivent être déposés sur le guichet unique : https://urbanisme.puy-de-dome.fr/guichet-unique.fr
INSCRIPTIONS SUR LES LISTES ELECTORALES	A tout moment de l'année et jusqu'au sixième vendredi précédant une élection, vous pouvez venir en mairie muni de : une pièce d'identité et un justificatif de domicile. NB : Les jeunes de 18 ans sont inscrits d'office sur la liste électorale de la commune où ils sont domiciliés lors du recensement militaire selon une liste établie et transmise par les services de l'INSEE. Ou-bien en ligne sur https://www.service-public.gouv.fr/particuliers/vosdroits/R16396
RECENSEMENT CITOYEN	Indispensable pour s'inscrire avant l'âge de 18 ans à un examen (BEP, baccalauréat, permis de conduire...) ou à un concours, filles et garçons âgés de 16 ans doivent impérativement se faire recenser le mois de leur anniversaire à la mairie de leur commune. Venir muni de sa carte d'identité et du livret de famille des parents. Une attestation leur sera remise. NB : Entre la date de son recensement et celle de ses 18 ans, il participera à une journée nommée « journée défense et citoyenneté (J.D.C.) ».
DÉLIVRANCE DES COPIES INTÉGRALES OU EXTRAITS AVEC FILIATION D'ACTES	Les personnes ayant le droit d'obtenir ces documents sont les suivantes : la personne titulaire de l'acte, ses ascendants (parents, grands-parents), ses descendants (enfants, petits-enfants), son conjoint, son représentant l'égal (tuteur...). On peut les obtenir en s'adressant à la mairie qui a établi l'acte. Lorsque l'acte concernant un français a été établi à l'étranger, la demande doit être adressée au Service central d'état civil du Ministère des Affaires Etrangères, 11 rue de la maison blanche, 44941 NANTES Cédex 9.
PACTE CIVIL DE SOLIDARITÉ (PACS)	Les pactes civils de solidarité (Pacs) peuvent être reçus par l'officier de l'état civil de la mairie du lieu de résidence commune. A noter qu'il est toujours possible de se pacser devant un notaire.
CHANGEMENT DE NOM OU DE PRÉNOM	Il est possible de demander à changer de prénom en justifiant d'un intérêt légitime. Pour cela rendez-vous à la mairie du lieu de résidence ou du lieu de naissance.
DÉLIVRANCE D'UN SECOND LIVRET DE FAMILLE	Un second livret de famille peut être délivré en cas de perte, vol ou destruction, ou lorsque l'un des titulaires en est dépourvu, notamment en cas de divorce ou de séparation.
CNI / PASSEPORT	S'adresser à la Mairie de Rochefort-Montagne et prendre rendez-vous au 04.73.65.39.03
NOUVEAUX ARRIVANTS	Les nouveaux arrivants, les habitants qui déménagent, les propriétaires ou les locataires doivent OBLIGATOIREMENT faire la démarche de se faire connaître en mairie .
LIENS UTILES	Infos administration : Tel : 3939 ou www.service-public.fr Plan du cadastre : www.cadastre.gouv.fr .
TÉLÉ ASSISTANCE	Service proposé aux personnes âgées isolées d'au moins 65 ans et aux personnes reconnues handicapées par la commission des droits et de l'autonomie à plus de 80%. Le dossier d'abonnement est disponible à la mairie du lieu de résidence. La redevance est calculée en fonction des revenus du bénéficiaire.
 	L'espace France Services de Rochefort-Montagne : un lieu unique pour vos démarches administratives et numériques : santé, logement, justice, formation, emploi, retraite, finances publiques, handicap, action sociale, mobilité... mds.rochefort-sancy@puy-de-dome.fr / 04.73.65.89.50 / 07.61.29.47.45
AIDE À DOMICILE	Des aides à domicile aident pour le ménage, la préparation des repas, l'entretien du linge et assurent une compagnie, une aide dans les actes courants de la vie. Pour tout renseignement : CLIC «Senior-Montagne» au 04.73.65.20.89
PORTAGE DES REPAS BUS DES MONTAGNES	Vous pouvez vous adresser à la Communauté de Communes Dômes Sancy Artense au 04.73.65.87.63
ENFANCE EN DANGER	Appelez le 119 - 24h/24h - 7 jours/7 www.allo119.gouv.fr
VIOLENCES FAITES AUX FEMMES	Appelez le 3919 - 24h/24h - 7 jours/7 Ecoute, informe et oriente les femmes victimes de violence ainsi que les témoins de violences faites à des femmes.

COMMISSIONS COMMUNALES

COMMISSION	ELU RESPONSABLE	ELUS PARTICIPANTS
URBANISME - HABITAT - EAU ET ASSAINISSEMENT	Jean-François ANDANSON	ANDAN Jérôme, BLOT Magali, CHABORY Jean-Claude, MALLET Christophe, MOREL Antony et MOULY Sylvie
BATIMENT COMMUNAUX - VOIRIE - TRAVAUX	Jérôme ANDAN	ANDANSON Jean-François, MALLET Christophe, CHABORY Jean-Claude, MOREL Antony et MOULY Sylvie
CADRE DE VIE - PATRIMOINE - ENVIRONNEMENT - TOURISME - CULTURE	Michelle GAIDIER	MIGNOT Carine, BLOT Magali, GONDEAU Pascal, MOULY Sylvie et SOUSA Frédéric
SPORT - JEUNESSE - VIE ASSOCIATIVE	Jean-François ANDANSON	ANDAN Jérôme, BLOT Magali, GONDEAU Pascal, SOUSA Frédéric
VIE SCOLAIRE ET PERISCOLAIRE - ECOLE - GARDERIE - CANTINE	Carine MIGNOT	ANDANSON Jean-François, GONDEAU Pascal
ECONOMIE - COMMERCE - ARTISANAT - AGRICULTURE ET FORET	Frédéric SOUSA	BLOT Magali, CHABORY Jean-Claude, MOREL Antony
FINANCES - COMMUNICATION	Carine MIGNOT	ANDANSON Jean-François, BLOT Magali, GONDEAU Pascal, MALLET Christophe, MOREL Antony, MOULY Sylvie
COMMISSION D'APPEL D'OFFRES	Michelle GAIDIER	Titulaires : ANDAN Jérôme, ANDANSON Jean-François, MIGNOT Carine Suppléants : CHABORY Jean-Claude, MOREL Antony, MOULY Sylvie
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE	Présidente : GAIDIER Michelle Vice-Présidente : MOULY Sylvie	Membres élus : ANDANSON Jean-François, MIGNOT Carine Membres nommés : MARTIN Martine, PATTERSON Forrest, VAISSAYRE Bernadette
PARC DES VOLCANS D'Auvergne	Titulaire : Sylvie MOULY	Suppléant : Christophe MALLET
SYDEM Dômes et Combrailles	Michelle GAIDIER et Jean-Claude CHABORY	
EHPAD SAINTE-ELISABETH	Michelle GAIDIER	
SIVU EHPAD SAINTE-ELISABETH	Frédéric SOUSA	
A.D.M.R.	Jean-François ANDANSON	

Quotient familial*

QUOTIENT FAMILIAL (tarif cantine, voir page 11)		TARIF DU REPAS
Tranche 1	0 - 500€	3€
Tranche 2	501 - 800€	3.50€
Tranche 3	801 - 1200€	4€
Tranche 4	1201 - 1700€	4.50€
Tranche 5	1701 et plus	5€

TARIFS COMMUNAUX À compter du 1er janvier 2026

CIMETIÈRE	
Concession 5 m ² pour une durée de 30 ans	300 euros
Concession 5 m ² pour une durée de 50 ans	500 euros
Concession 2,5 m ² pour une durée de 30 ans	150 euros
Concession 2,5 m ² pour une durée de 50 ans	250 euros
COLUMBARIUM	
Pour une durée de 15 ans	300 euros
Pour une durée de 30 ans	600 euros
Pour une durée de 50 ans	800 euros
Plaque pour le columbarium	60 euros
Plaque pour le jardin du souvenir	60 euros
EAU	
Branchement eau	1500 euros
Remise en service compteur	750 euros
Raccordement eaux pluviales de l'habitation à l'exutoire communal	500 euros
Location du premier compteur	60 euros
Location compteur en cas de changement d'abonné en cours d'année	30 euros
Location compteurs suivants	20,00 euros
Location compteur agriculteur	20,00 euros
Prix du m3 de 0 à 120m3	1,15 euros
Prix du m3 de 121 à 500m3	1,05 euros
Prix du m3 au delà de 500 m3	0,55 euros
ASSAINISSEMENT	
Branchement assainissement	1500 euros
Part fixe par abonné	40 euros
Part fixe en cas de changement d'abonné en cours d'année	20 euros
Part variable d'assainissement	1,25 euro
SERVICE PÉRISCOLAIRE (tarifs appliqués depuis 01/09/2025)	
Cantine repas fréquent enfant	Quotient Familial (voir page 10)*
Cantine repas personne extérieure	5,70 euros
Cantine surveillance allergie alimentaire	1,00 euro
Garderie du matin	1,50 euros
Garderie du soir	1,50 euros
Pénalité de retard garderie	15,00 euros
SALLE DES FÊTES	
Habitant de la commune	
Habitant hors commune	
Association communales	
Association hors-commune	
Caution de location salle	
Caution ménage	
Caution vidéoprojecteur + écran	

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

LISTE DES DÉLIBÉRATIONS 2025



(N'hésitez pas à consulter l'ensemble des procès-verbaux des séances sur le site internet de la commune ou en flashant le QR-Code ci-contre)

LA SEANCE DU 31 JANVIER 2025 :

- 01 – Subventions aux associations
- 02 – Demande d'acquisition d'une partie du domaine public
- 03 – C.D.D. Accroissement d'activité saisonnière (01/04/2025 -30/09/2025)
- 04 – Protection sociale complémentaire – Volet santé

LA SEANCE DU 21 FEVRIER 2025

- 05 – Révision des loyers Résidence Henri Serre - 6 Rue du Presbytère
- 06 – Révision des loyers Appartement T2 - 3 Rue du Sabotier
- 07 – Demande d'acquisition du domaine privé de la commune
- 08 – Remboursement du transport scolaire
- 09 – Projet de voyage scolaire R.P.I. – Demande de participation

LA SEANCE DU 21 MARS 2025

- 10 – Assujettissement des logements vacants à la taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à la résidence principale.
- 11 – Taux d'imposition 2025.
- 12 – Frais de fonctionnement R.P.I. 2024.
- 13 – Révision du Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, de Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP).
- 14 – Détermination des taux de promotion pour les avancements de grade.
- 15 – Mur de soutènement – Travaux complémentaires.
- 16 – Demande d'acquisition Domaine Privé de la commune.
- 17 – Contrôle des poteaux incendie.

LA SEANCE DU 04 AVRIL 2025

- 18 – Budget principal : Compte Financier Unique 2024, Affectation du résultat 2024, Budget primitif 2025.
- 19 – Budget eau : Compte Financier Unique 2024, Affectation du résultat 2024, Budget primitif 2025.
- 20 – Budget assainissement : Compte Financier Unique 2024, Affectation du résultat 2024, Budget primitif 2025.
- 21 – Conseil d'administration du C.C.A.S.

LA SEANCE DU 16 MAI 2025

- 22 – Subvention « Association Pays des Noisettes »
- 23 – Subvention « Association Le Lien »
- 24 – Subvention Bibliothèque « Mille et une pages »
- 25 – Subvention « R.P.I. et Compagnie »
- 26 – Recours à un prêt court terme
- 27 – Validation du règlement intérieur
- 28 – Tarifs périscolaires
- 29 – Création de poste catégorie B
- 30 – Recrutement poste école
- 31 – Création de poste 23h
- 32 – Création de poste 6h
- 33 – Taux de taxe aménagement
- 34 – Modification des statuts de la Communauté de Communes Dômes Sancy Artense

LA SEANCE DU 20 JUIN 2025

- 35 – Création de poste Agent de maîtrise
- 36 – Création accroissement saisonnier d'activité AESH
- 37 – Création de poste Adjoint Technique 20h.
- 38 – Création de poste Adjoint Technique 23h.
- 39 – Projet d'acquisition immeuble centre bourg
- 40 – Recomposition de l'organe délibérant de la Communauté de Communes Dômes Sancy Artense
- 41 – Approbation du Plan de Mobilité Simplifié de la Communauté de Communes Dômes Sancy Artense
- 42 – Bail commercial SAS DOMEVALLEE
- 43 – 2025.43 – Coupe de bois ONF

LA SEANCE DU 25 JUILLET 2025

- 44 – Remboursement du transport scolaire 2024/2025
- 45 – Convention Agence Postale Communale
- 46 – Budget Ecologique Citoyen

- 47 – Révision de loyer Rue du Presbytère (Mr CHABRILLAT Nicolas) au 1er Septembre 2025
- 48 – Révision de loyer Rue du Cordonnier (Mr BONNET Patrick) au 1er Août 2025
- 49 – Révision de loyer Rue du Sabotier (Mme CHEMEL Michèle) au 1er Octobre 2025
- 50 – Restitution caution Résidence Henri Serre – 8 Rue du Presbytère (2022)
- 51 – Résidence caution Rue du Sabotier – 3 Rue du Sabotier (2022)
- 52 – Approbation de l'acte constitutif et adhésion au groupement de commandes SOLAIRE Dôme
- 53 – Etude de faisabilité AKAJOULE

LA SEANCE DU 5 SEPTEMBRE 2025

- 54 – Remboursement du transport scolaire (complément) 2024/2025
- 55 – Création poste emploi permanent Services Techniques
- 56 – Création poste accroissement saisonnier AESH
- 57 – Transfert comptable du budget principal de la commune vers les budgets annexes de l'eau et de l'assainissement d'une partie des salaires
- 58 – Acquisition immeuble centre-bourg
- 59 – Attribution du marché pour la voirie communale (COUDERT TP)
- 60 – Modification du règlement intérieur pour les services périscolaires
- 61 – Amende de police 2025 (cheminement piéton Villejacques)
- 62 – Modification horaire du poste d'agent administratif (agence postale)

LA SEANCE DU 10 OCTOBRE 2025

- 63 – Adoption du rapport sur le prix et la qualité du service public d'eau potable 2024.
- 64 – Adoption du rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif 2024
- 65 – Restitution caution Bail Epicerie
- 66 – Parcours résidentiel et intergénérationnel - Portage foncier par l'EPF Auvergne

LA SEANCE DU 19 DECEMBRE 2025

- 72 – Approbation du Plan Local d'Urbanisme
- 73 – Modalités d'application du Plan Local d'Urbanisme – Droit de préemption
- 74 – Convention ADIT concernant l'instruction du droit des sols
- 75 – Personnel communal : Participation à la protection sociale complémentaire santé
- 76 – Autorisation d'engagement des dépenses de la section d'investissement
- 77 – Résidence Henri serre – Appartement n°3 – Révision du loyer
- 78 – Tarif communaux 2026 – Complément associations hors commune

QUALITÉ DE L'EAU



QUELLE EAU BUVEZ-VOUS ?



ZONE DE DISTRIBUTION : ST BONNET PRES ORCIVAL

Conclusion sanitaire		Indicateur global de qualité	
2024	L'eau distribuée est de bonne qualité. Elle peut être consommée par tous.	A	A : Eau de bonne qualité
			B : Eau de qualité convenable
			C : Eau de qualité insuffisante
			D : Eau de mauvaise qualité
		Indicateur 2023 : A	

Origine et gestion de l'eau

Votre réseau est alimenté par un captage : PRADES BAS AVAL SUD (GALERIE). L'eau qui l'alimente est d'origine souterraine.

Elle fait l'objet d'un traitement.

Votre réseau alimente de façon permanente 184 personnes sur 1 commune (SAINT-BONNET-PRES-ORCIVAL). Le responsable des installations est : « MAIRIE DE ST BONNET PRES ORCIVAL ».

Pour plus de renseignements, veuillez contacter « MAIRIE DE ST BONNET PRES ORCIVAL » qui assure l'exploitation du réseau.

PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU

BACTÉRIOLOGIE	A	Bonne qualité
---------------	---	---------------

Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.

Nombre de prélèvements : **11**
Conformité : **90 %**
Valeur maxi : **3 n/100 ml**
Années prises en compte : **2023, 2024**

NITRATES	A	Très bonne qualité
----------	---	--------------------

Éléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.

Nombre de prélèvements : **2**
Valeur moyenne : **6,5 mg/L**
Valeur maxi : **7,1 mg/L**

PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS	A	Très bonne qualité
--------------------------------------	---	--------------------

Le terme "pesticides" regroupe plusieurs centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé.

Nombre de prélèvements : **1**
Conformité : **100 %**
Nombre de substances recherchées : **17**
Valeur maxi : **0 microgramme/L**
Année prise en compte : **2022**

ARSENIC	A	Très bonne qualité
---------	---	--------------------

Élément d'origine naturelle ou industrielle. Le maximum réglementaire est 10 microgramme/L.

Nombre de prélèvements : **1**
Valeur moyenne : **0 microgramme/L**
Valeur maxi : **0 microgramme/L**
Année prise en compte : **2022**

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

DURETÉ	Eau douce
--------	-----------

Concentration en calcium et magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de valeur de seuil réglementaire. Une eau douce (très peu calcaire) est susceptible de dissoudre les métaux des canalisations.

Nombre de prélèvements : **2**
Valeur moyenne : **4,19 °f**
Valeur maxi : **4,33 °f**

Quelques conseils

ABSENCE



Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.

SAVEUR-COULEUR



Signalez à votre distributeur d'eau (coordonnées sur la facture) les changements de saveur ou de couleur de l'eau distribuée.

CHLORE



Pour éliminer le goût de chlore, mettez l'eau dans un récipient ouvert quelques heures au frigo, sans excéder 24 heures.

SÉCHERESSE



En période de sécheresse, limitez autant que possible votre utilisation de l'eau du robinet pour les usages autres qu'alimentaires et d'hygiène corporelle.

Pour aller plus loin



Retrouver les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site Internet : www.eaupotable.sante.gouv.fr

Édité le 12/06/2025

UDI 063001702

L'indicateur global de qualité prend en compte les 30 paramètres / familles de paramètres faisant l'objet d'une limite de qualité. Il est égal à l'indicateur de qualité du paramètre le plus déclassant. Les résultats du contrôle des paramètres de qualité liés aux canalisations ne sont pas pris en compte, dans la mesure où ils ne sont pas représentatifs de la qualité de l'eau distribuée sur la zone concernée.



ZONE DE DISTRIBUTION : VILLEJACQUES

Conclusion sanitaire		Indicateur global de qualité	
2024	L'eau distribuée est de bonne qualité. Elle peut être consommée par tous.	A	A : Eau de bonne qualité
			B : Eau de qualité convenable
			C : Eau de qualité insuffisante
			D : Eau de mauvaise qualité
		Indicateur 2023 : A	

Origine et gestion de l'eau

Votre réseau est alimenté par les captages : VILLEJACQUES AMONT (GALERIE), VILLEJACQUES AVAL (GALERIE). L'eau qui l'alimente est d'origine souterraine.

Elle fait l'objet d'un traitement.

Votre réseau alimente de façon permanente 130 personnes sur 1 commune (SAINT-BONNET-PRES-ORCIVAL). Le responsable des installations est : « MAIRIE DE ST BONNET PRES ORCIVAL ».

Pour plus de renseignements, veuillez contacter « MAIRIE DE ST BONNET PRES ORCIVAL » qui assure l'exploitation du réseau.

PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU

BACTÉRIOLOGIE	A	Bonne qualité
Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.	Nombre de prélèvements : 14 Conformité : 92 % Valeur maxi : 3 n/100 ml Années prises en compte : 2022, 2023, 2024	
NITRATES	A	Bonne qualité
Éléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.	Nombre de prélèvements : 4 Valeur moyenne : 12,2 mg/L Valeur maxi : 13 mg/L	
PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS	A	Très bonne qualité
Le terme "pesticides" regroupe plusieurs centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé.	Nombre de prélèvements : 1 Conformité : 100 % Nombre de substances recherchées : 61 Valeur maxi : 0 microgramme/L Année prise en compte : 2020	
ARSENIC	A	Très bonne qualité
Élément d'origine naturelle ou industrielle. Le maximum réglementaire est 10 microgramme/L.	Nombre de prélèvements : 1 Valeur moyenne : 0 microgramme/L Valeur maxi : 0 microgramme/L Année prise en compte : 2020	

Quelques conseils

ABSENCE 	Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.
SAVEUR-COULEUR 	Signalez à votre distributeur d'eau (coordonnées sur la facture) les changements de saveur ou de couleur de l'eau distribuée.
CHLORE 	Pour éliminer le goût de chlore, mettez l'eau dans un récipient ouvert quelques heures au frigo, sans excéder 24 heures.
SÉCHERESSE 	En période de sécheresse, limitez autant que possible votre utilisation de l'eau du robinet pour les usages autres qu'alimentaires et d'hygiène corporelle.

Pour aller plus loin

	Retrouver les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site Internet : www.eaputable.sante.gouv.fr
--	--

Édité le 12/06/2025

UDI 063001701

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

DURETÉ	Eau douce
Concentration en calcium et magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de valeur de seuil réglementaire. Une eau douce (très peu calcaire) est susceptible de dissoudre les métaux des canalisations.	Nombre de prélèvements : 2 Valeur moyenne : 7,69 °f Valeur maxi : 7,75 °f

L'indicateur global de qualité prend en compte les 30 paramètres / familles de paramètres faisant l'objet d'une limite de qualité. Il est égal à l'indicateur de qualité du paramètre le plus déclassant. Les résultats du contrôle des paramètres de qualité liés aux canalisations ne sont pas pris en compte, dans la mesure où ils ne sont pas représentatifs de la qualité de l'eau distribuée sur la zone concernée.



ZONE DE DISTRIBUTION : VOISSIEUX JUEGHEAT

Conclusion sanitaire

2024

L'eau distribuée est de mauvaise qualité bactériologique. Sa consommation est interdite à l'ensemble de la population. Des actions destinées à améliorer sa qualité sont nécessaires. Elle est de bonne qualité pour les autres paramètres analysés.

Indicateur global de qualité

D

- A : Eau de bonne qualité
- B : Eau de qualité convenable
- C : Eau de qualité insuffisante
- D : Eau de mauvaise qualité

Indicateur 2023 : A

Origine et gestion de l'eau

Votre réseau est alimenté par un captage : RIBEYRE. L'eau qui l'alimente est d'origine souterraine.

Elle n'est pas traitée.

Votre réseau alimente de façon permanente 76 personnes sur 1 commune (SAINT-BONNET-PRES-ORCIVAL). Le responsable des installations est : « MAIRIE DE ST BONNET PRES ORCIVAL ».

Pour plus de renseignements, veuillez contacter « MAIRIE DE ST BONNET PRES ORCIVAL » qui assure l'exploitation du réseau.

PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU

BACTÉRIOLOGIE

D

Mauvaise qualité

Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.

Nombre de prélèvements : 11
Conformité : 81 %
Valeur maxi : 16 n/100 ml
Années prises en compte : 2022, 2023, 2024

NITRATES

A

Très bonne qualité

Éléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.

Nombre de prélèvements : 2
Valeur moyenne : 3,6 mg/L
Valeur maxi : 3,6 mg/L

PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS

A

Très bonne qualité

Le terme "pesticides" regroupe plusieurs centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé.

Nombre de prélèvements : 1
Conformité : 100 %
Nombre de substances recherchées : 17
Valeur maxi : 0 microgramme/L
Année prise en compte : 2021

ARSENIC

A

Très bonne qualité

Élément d'origine naturelle ou industrielle. Le maximum réglementaire est 10 microgramme/L.

Nombre de prélèvements : 1
Valeur moyenne : 0 microgramme/L
Valeur maxi : 0 microgramme/L
Année prise en compte : 2021

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

DURETÉ

Eau douce

Concentration en calcium et magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de valeur de seuil réglementaire. Une eau douce (très peu calcaire) est susceptible de dissoudre les métaux des canalisations.

Nombre de prélèvements : 2
Valeur moyenne : 2,6 °f
Valeur maxi : 2,64 °f

Quelques conseils

ABSENCE



Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.

SAVEUR-COULEUR



Signalez à votre distributeur d'eau (coordonnées sur la facture) les changements de saveur ou de couleur de l'eau distribuée.

CHLORE



Pour éliminer le goût de chlore, mettez l'eau dans un récipient ouvert quelques heures au frigo, sans excéder 24 heures.

SÉCHERESSE



En période de sécheresse, limitez autant que possible votre utilisation de l'eau du robinet pour les usages autres qu'alimentaires et d'hygiène corporelle.

Pour aller plus loin



Retrouver les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site Internet : www.eaupotable.sante.gouv.fr

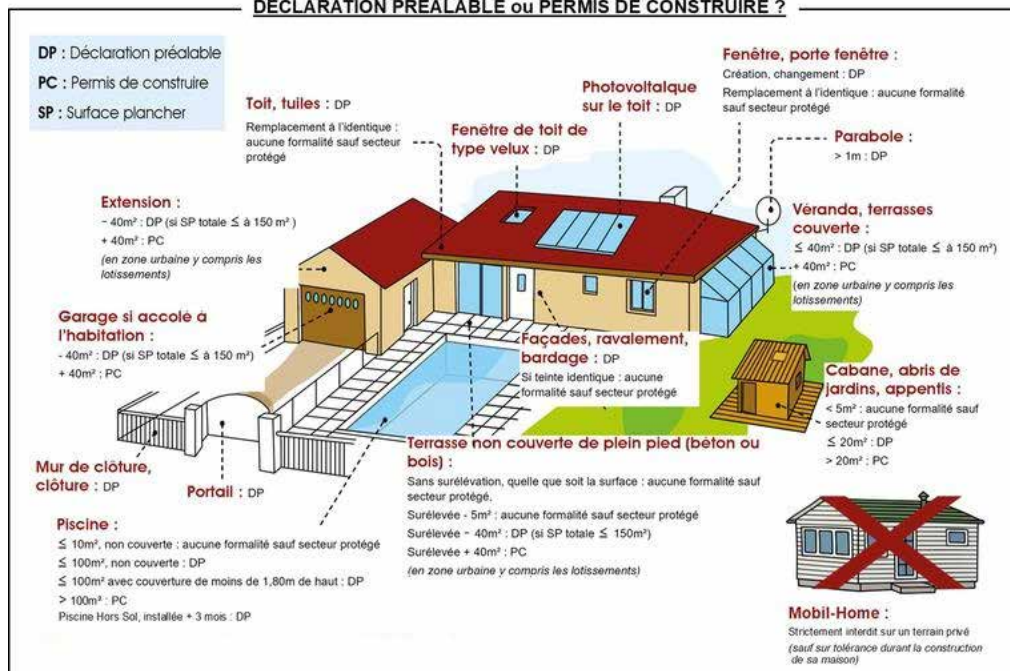
Édité le 12/06/2025

UDI 063001706

L'indicateur global de qualité prend en compte les 30 paramètres / familles de paramètres faisant l'objet d'une limite de qualité. Il est égal à l'indicateur de qualité du paramètre le plus déclassant. Les résultats du contrôle des paramètres de qualité liés aux canalisations ne sont pas pris en compte, dans la mesure où ils ne sont pas représentatifs de la qualité de l'eau distribuée sur la zone concernée.

URBANISME

DÉCLARATION PRÉALABLE ou PERMIS DE CONSTRUIRE ?



Depuis le 1/1/26 :
guichet unique :
<https://urbanisme.puy-de-dome.fr/>
(voir infos pratiques page 9)

Pourquoi une taxe d'aménagement ?

Votre projet de construction, d'agrandissement, de rénovation ou d'aménagement génère, dans la majorité des cas, une Taxe d'Aménagement (TA). La TA comprend une part communale (3,00 %) finançant les équipements publics communaux et une part départementale finançant la protection et la gestion des espaces naturels et sensibles ainsi que les dépenses des conseils d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement (CAUE).

Quel est son mode de calcul ?

$$\text{Surface taxable créée} \times \text{Valeur forfaitaire} \times \text{Taux}$$

Valeurs forfaitaires selon les catégories d'installations et d'aménagements soumis à la TA	
Type d'aménagement ou d'installation	Valeur forfaitaire (2025)
Construction	930 € par m ²
Emplacement de tente, caravane et résidence mobile de loisirs sur un terrain de camping ou une aire naturelle de camping	3 000 € par emplacement
Habitation légère de loisirs: Constructions démontables ou transportables, destinées à une occupation temporaire ou saisonnière à usage de loisirs.	10 000 € par emplacement
Piscine	262 € par m ²
Eolienne de plus de 12 m	3 000 € par éolienne
Panneau photovoltaïque fixé au sol	10 € par m ² de surface de panneau
Aire de stationnement extérieure	De 3 052 € à 6 105 € par emplacement (selon la délibération de la collectivité territoriale)

Mes travaux sont-ils taxables ?

Dans certains cas, vos travaux nécessitent une autorisation d'urbanisme, mais ne sont pas taxables auprès des services de la DGFIP (aucune déclaration attendue).

Il s'agit par exemple de la pose de panneaux photovoltaïques sur le toit, de la pose d'une clôture ou d'un mur séparateur.

En principe, le système informatique identifie ces dossiers et les invalide automatiquement. Toutefois, en cas d'une indication de libellé des travaux incomplet ou absent, vous pouvez être sollicité à tort.

Si vous êtes concerné, merci de bien vouloir nous l'indiquer en nous contactant (coordonnées ci-dessous) ou en complétant votre parcours sur impots.gouv.fr rubrique « Gérer mes biens immobiliers » en indiquant la nature exacte des travaux.



En cas d'absence de déclaration, nos services procéderont à l'évaluation d'office de votre bien.

NOUS CONTACTER

Par internet :

Via votre messagerie sécurisée. Connectez-vous à votre espace particulier : Sélectionnez « écrire » et « mes biens immobiliers » puis « déclaration foncière »



Par courrier :

Centre des Finances Publiques
Service Départemental des Impôts Fonciers (SDIF)
Boulevard Berthelot - 63033 CLERMONT-FERRAND cedex

Par téléphone : 04-73-43-20-00

Je n'arrive pas à déclarer. Pour être accompagné, prenez RDV sur www.impots.gouv.fr, rubrique :

Contact et prise de RDV



Vous avez obtenu une autorisation d'urbanisme (déclaration préalable, permis de construire par exemple) pour réaliser des travaux et vos travaux sont terminés :



Pensez à les déclarer !



À QUI ?

➔ **Auprès de votre mairie :** effectuez une déclaration attestant l'achèvement et la conformité de vos travaux (DAACT).

Et

➔ **Auprès de la Direction Générale des Finances Publiques (DGFIP),** et plus précisément auprès du Service Départemental des Impôts Fonciers (SDIF) du Puy-de-Dôme

La DGFIP a connaissance de chaque autorisation d'urbanisme déposée.

Il est **obligatoire** de déclarer la fin de vos travaux auprès de nos services (le SDIF 63).

Les informations transmises permettront la **mise à jour de l'évaluation de votre bien en matière d'impôts locaux et la mise en œuvre des taxes d'urbanisme.**



La DAACT n'est destinée qu'à votre mairie et ne permet pas d'informer la DGFIP.



Par flux informatique, nos services sont informés de votre demande d'autorisation d'urbanisme.

Cette information donne lieu à l'envoi d'un 1^{er} mail qui vous demande d'indiquer la nature des travaux et la date prévisionnelle d'achèvement de ceux-ci (cette date reste modifiable ultérieurement si besoin).

Un 2nd mail vous sera transmis le jour de la date prévisionnelle d'achèvement : vous devrez alors effectuer votre déclaration foncière et/ou d'urbanisme.



QUAND ?

Dans les **90 jours** de l'achèvement de la construction ou de la réalisation définitive du changement de consistance ou d'affectation.

Comment dois-je déclarer ?



Par internet, en vous connectant à votre espace particulier sur www.impots.gouv.fr
Rubrique « Gérer mes biens immobiliers »

Une pastille « déclaration foncière attendue » apparaîtra sur le local concerné par les travaux.



Par dérogation via un ou des formulaire(s) papier selon les cas, téléchargeable(s) sur www.impots.gouv.fr
Selon les cas : 6840-SD, et/ou H1, H2 ou IL*
*précisions sur la page suivante

Qu'est ce que je déclare exactement ?

Il est **fortement conseillé de privilégier la déclaration en ligne sur GMBI** : en effet, elle vous guide automatiquement, via un parcours déclaratif analysé et déterminé par notre système informatique, selon votre cas, pour effectuer votre déclaration foncière et/ou votre déclaration d'urbanisme.

M

En cas d'impossibilité de déclarer en ligne, vous devrez déterminer quels imprimés seront nécessaires pour effectuer vos obligations déclaratives. Tous les imprimés et leurs notices sont disponibles sur www.impots.gouv.fr

Obligatoirement : la déclaration foncière

1

Les travaux effectués dans un local dont vous êtes propriétaire, qu'il s'agisse de constructions nouvelles (ex : piscine), d'une addition de construction (ex : véranda accolé à votre maison), d'un réaménagement intérieur (ex : transformation d'un garage en chambre), ou d'une démolition partielle ou totale doivent obligatoirement faire l'objet d'une **déclaration foncière**.



N Elle permet de mettre à jour l'évaluation de votre bien.

En cas d'impossibilité, je déclare papier :

- déclaration H1 : pour une maison
- déclaration H2 : pour un appartement
- déclaration IL : pour toute modification sur un local existant



Et, selon les cas : la déclaration d'urbanisme

Dans certains cas, la déclaration foncière doit s'accompagner d'une déclaration d'urbanisme, pour les cas où votre projet est soumis à la taxe d'aménagement et/ou à la taxe d'archéologie préventive. Quels sont ces cas ?

2

La taxe d'aménagement est due pour toute création de surface de plancher close et couverte dont la superficie est supérieure à 5 m² et d'une hauteur de plafond supérieure ou égale à 1,80 mètre, y compris les combles et les caves.



A ce titre sont taxables un abri de jardin (même démontable), une véranda, une piscine, le photovoltaïque au sol, et les places de stationnement avec ou sans carport.

Seuls les bâtiments non couverts, comme les terrasses, ou ouverts sur l'extérieur comme les pergolas, sont exclus de la surface taxable.

En cas d'impossibilité, je déclare papier :

- déclaration 6840-SD



Quand dois-je payer la TA et la TAP ?

Cela dépend de la date de dépôt de la demande d'autorisation d'urbanisme.

Si le dossier d'autorisation d'urbanisme (DP, PC ou PA) a été déposé avant le 1^{er} septembre 2022 :

- si le montant est inférieur à 1 500 € : à régler en 1 échéance, 1 an après la date de décision expresse ou tacite de l'autorisation d'urbanisme.
- si le montant est supérieur à 1 500 € : à régler en 2 échéances de montant égal :
 - * la première : 1 an après la date de décision expresse ou tacite de l'autorisation ;
 - * la seconde : 2 ans après la date de décision expresse ou tacite de l'autorisation.

A noter que la TAP est due en une seule échéance, 12 mois après la date de délivrance de l'autorisation d'urbanisme.

Si le dossier d'autorisation d'urbanisme (DP, PC ou PA) a été déposé à compter du 1^{er} septembre 2022 :

La date d'exigibilité est décalée à l'achèvement des travaux (en dehors du cas particulier des constructions de plus de 5 000 m²) :

- si le montant est inférieur à 1 500 € : à régler en 1 échéance trois mois après la date d'achèvement des travaux au sens fiscal (article 1406 du code général des impôts) ;
- si le montant est supérieur à 1 500 € : à régler en 2 échéances de montant égal :
 - Le premier titre est émis à compter de 90 jours après la date d'exigibilité de la taxe ;
 - Le second titre est émis 6 mois après la date d'émission du premier titre, trois mois et six mois après la première échéance.

A noter que la TAP est due en une seule échéance trois mois après la date d'achèvement des travaux.

Quelles démarches dois-je réaliser ?

Lorsque le dossier d'autorisation d'urbanisme (DP, PC ou PA) a été déposé à compter du 1^{er} septembre 2022 :

Vous devez, dans les 90 jours suivant l'achèvement des travaux, déclarer les éléments de consistance de votre construction.

Pour cela, rendez-vous sur votre espace sécurisé sur www.impots.gouv.fr, service « Biens immobiliers ».

Les éléments indiqués seront utilisés pour déterminer l'évaluation cadastrale de votre bien (qui sera la base de votre imposition aux taxes foncières notamment), et le calcul de vos taxes d'urbanisme.

L'accès au service « Biens immobiliers » sur impots.gouv.fr permet de traiter l'ensemble des démarches fiscales.

La déclaration attestant l'achèvement et la conformité des travaux (DAACT) auprès des services de l'urbanisme de la mairie reste nécessaire, ne l'oubliez pas !

Renseignez-vous sur <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1997>.

LES AUTORISATIONS D'URBANISME ET LES TAXES EN 2025

Vous construisez ?
Vous rénovez ?
Vous faites un aménagement ou un agrandissement ?

N'oubliez pas de prévoir la taxe d'aménagement (TA) et la taxe d'archéologie préventive (TAP) dans votre budget

Qu'est-ce que la TA ?

La taxe d'aménagement, instaurée en 2012, concerne la construction, la reconstruction, l'agrandissement de bâtiments et les aménagements de toute nature nécessitant une autorisation d'urbanisme (maison individuelle, abri de jardin, véranda, piscine, éoliennes, camping, lotissements, emplacements de stationnement, panneaux photovoltaïques au sol, bâtiments artisanaux et industriels, méthanisation, etc.)

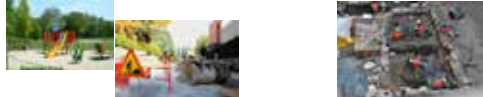
La TA est composée :

- d'une part communale ou intercommunale qui sert à financer les équipements publics rendus nécessaires par l'urbanisation (pas d'affectation à une opération particulière),
- d'une part départementale en vue de financer la protection, la gestion et l'ouverture au public des espaces naturels sensibles d'une part, et d'autre part les dépenses des conseils d'architecture, d'urbanisme et d'environnement (CAUE).

Qu'est-ce que la TAP ?

La taxe d'archéologie préventive est exigible pour tous les travaux qui donnent lieu à une autorisation d'urbanisme dès lors que lesdits travaux affectent le sous-sol quelle que soit la profondeur.

Elle contribue au financement de l'institut national de recherches archéologiques préventives (INRAP) pour la réalisation de fouilles archéologiques.



Juin 2025

Quand suis-je taxable et comment est calculée ma taxe ?

Le fait générateur : la délivrance tacite ou expresse de l'autorisation d'urbanisme (déclaration préalable, permis de construire ou d'aménager).

Petite leçon de calcul de la TA et de la TAP

$$TA = S \times \text{Valeur forfaitaire} \times \text{taux communal}$$

$$TAP = S \times \text{Valeur forfaitaire} \times \text{taux départemental}$$

Un abattement unique de 50 % pour la TA et la TAP a été institué. Il s'applique :

- aux 100 premiers mètres carrés des résidences principales ;
- aux locaux à usage d'habitation et leurs annexes des sociétés HLM bénéficiaires de prêts aidés (PLUS, LES, PSLA, PLS, LLS notamment) ;
- aux constructions abritant des activités industrielles ou artisanales, aux entrepôts non ouverts au public ;
- aux opérations de transformations (locaux non destinés à l'habitation en locaux d'habitation).

Des exonérations facultatives ont pu être instituées localement : renseignez vous auprès de votre collectivité.

Exemple n°1 : Je construis une maison d'habitation avec garage. Surface de plancher de la maison = 120 m², surface de garage = 10 m².

Exemple n°2 : Je construis un abri de jardin sur la même commune que ma maison. Surface de plancher de l'abri = 10 m².

Quel sera le montant des sommes dues au titre de la TA et de la TAP ?

En prenant en compte :

- Valeur forfaitaire = 930 €
- Taux communal = 3 % (exemple car différent selon les communes)
- Taux départemental = 1,75 %
- Taux TAP = 0,40 %

* A noter que le garage constitue de la surface taxable s'il n'est pas aménagé au-dessus ou au-dessous des immeubles.

CALCUL POUR LA MAISON (Exemple n°1)

Les 100 premiers m², le montant s'élève à :

TA : part communale = 100 x (930 x 50%) x 3 % = 1 395 €
 TA : part départementale = 100 x (930 x 50%) x 1,75 % = 813,75 € arrondi à 814 €
 TAP : 100 x (930 x 50%) x 0,40 % = 186 €

→ abattement de 50 % de la valeur applicable pour les résidences principales.

Pour les 60 m² restants, le montant s'élève à :

TA : part communale = 60 x 930 x 3 % = 1 674 €
 TA : part départementale = 60 x 930 x 1,75 % = 976,50 € arrondi à 976 €
 TAP = 60 x 930 x 0,40 % = 223,20 € arrondi à 223 €

Soit un montant total de :
 TA = 1 395 € + 814 € + 1 674 € + 976 € = 4 859 €
 TAP = 186 € + 223 € = 409 €

CALCUL POUR L'ABRI DE JARDIN (Exemple n°2)

Sachant que la valeur forfaitaire fixée par arrêté ministériel s'élève à 930 €, le montant total des sommes dues s'élève à :

TA : part communale = 15 x 930 x 3 % = 418,50 € arrondi à 419 €
 TA : part départementale = 15 x 930 x 1,75 % = 244,13 € arrondi à 244 €

TAP : 15 x 930 x 0,40 % = 55,80 € arrondi à 56 €

Soit un montant total de 719 €

Pour éviter toute erreur, mentionnez scrupuleusement vos surfaces créées conformément aux travaux réalisés ainsi que la surface existante. La surface de plancher n'est pas la surface fiscale. Cette dernière est souvent plus élevée.

Les valeurs forfaitaires et les taux peuvent être actualisés chaque année

- Les Valeurs forfaitaires pour la TA :
 - * Construction = 930 € / m²
 - * Stationnement = 3 052 € / place (peut être portée à 4 000 € / place par délibération de la commune ou de l'intercommunalité)
 - * Piscine = 262 € / m²
- Les Taux communaux :
 - Fixé par délibération du conseil municipal
- Les Taux départementaux :
 - Fixé par le conseil départemental : 1,75 %
- Les Taux TAP :
 - 0,40 %
- S = surface fiscale :
 - Somme des surfaces de chaque plancher closes et couvertes dont la hauteur est n à 1,80 m, calculée au nu intérieur des façades du bâtiment, déduction faite des vides et trémies.

Ces valeurs forfaitaires sont à multiplier par les taux communal, départemental et TAP indiqués ci-contre.

Où obtenir des renseignements sur le calcul de vos taxes d'urbanisme ?

- Auprès de la commune ou de l'intercommunalité afin de connaître le taux voté par la commune et les exonérations éventuellement instituées

- Si le dossier de demande d'urbanisme a été déposé avant le 01/09/2022 : s'adresser à la Direction Départementale des Territoires du Puy-de-Dôme : ud92.perimetre63@developpement-durable.gouv.fr

- Si le dossier de demande d'urbanisme a été déposé à compter du 01/09/2022 : s'adresser au Service Départemental des Impôts Fonciers du Puy-de-Dôme depuis votre messagerie sécurisée, dans votre espace personnel sur www.impots.gouv.fr.

Comment estimer le montant de mes taxes ?

A partir du simulateur : <https://www.impots.gouv.fr/simulateur-des-taxes-urbanisme>

RPI ET ÉCOLE AURIERES ST BONNET - VERNINES

Les équipes pédagogiques (rentrée septembre 2025)

A l'école maternelle de Saint Bonnet, Mmes Velut, Lieutard et Versanges accueillent 44 élèves de 3 à 6 ans : 16 petits (PS), 11 moyens (MS) et 17 grands (GS). Elles sont aidées dans leurs classes par Dina Monteiro, Chantal et Cloé et Cloé, employées par la commune qui assurent aussi le périscolaire. Francine Poncet prépare de bons petits plats à la cantine.

A l'école élémentaire d'Aurières, Mmes Mecenero, Carcel et Virmont accueillent 40 élèves sur 2 classes : 5 GS + 21 CP et 14 CE1. Colette Salé aide le matin pour les GS et assure le périscolaire avec Delphine Valleix.

A l'école élémentaire de Vernines, Mmes Labbée-Ischard, Labayle et Fournet-Fayard ont en charge 39 élèves répartis sur 2 classes : 18 CE2/CM2 et 21 CE2/CM1. Sophie Choisier et Nathalie Thomas assurent le périscolaire.

La MFR de Vernines prépare les repas pour les écoles de Vernines et Aurières.

Laura Delaire, Anaïs Silva et Sandrine Lafarge AESH (Accompagnant d'élèves en situation de handicap) interviennent également dans nos écoles pour accompagner cinq élèves dans leurs apprentissages.

L'effectif global du RPI est cette année de 123 élèves.

Les 3 écoles ont, comme chaque année, participé à de nombreux projets et sorties, et ont assisté aux spectacles et séances de court-métrage proposés par la communauté de communes de Rochefort Montagne. Les élèves bénéficient de séances de piscines à partir de la Moyenne section, ces séances sont financées par les mairies.

Deux éducateurs sportifs de la Communauté de Communes interviennent dans les 3 écoles pour encadrer des séances de sport pendant 1 semestre de chaque année scolaire qui se termine par une journée sportive inter-école.

Les écoles sont soutenues dans leur projet par l'association RPI et Compagnie qui organise de nombreuses manifestations.

Année scolaire 2024/2025

Début d'année scolaire 2025/2026

Le rendez-vous à ne pas manquer :

la Kermesse qui aura lieu le Vendredi 26 juin 2026.

Les élèves se joignent à nous pour remercier les mairies, la Communauté de Communes, l'Association des parents d'élèves (RPI et compagnie) ainsi que tous les bénévoles qui participent à la vie des écoles.

Les enseignantes du RPI

A la maternelle de Saint Bonnet près Orcival :

Cette année, nous avons accueilli Elza Lacotte en résidence d'auteure/illustratrice. Elle nous a présenté son travail et nous a expliqué comment elle écrit un livre et réalise les illustrations. Elle nous a fait découvrir les techniques qu'elle utilise en nous organisant un petit atelier tampons et impression à la presse. Nous avons découvert tout le processus d'écriture d'un livre : nous avons écrit l'histoire, dessiné des croquis, réalisé les illustrations en papiers déchirés.

Le livre a été édité par la mamie de Gabin, qui est venue nous expliquer comment sont fabriqués les livres et le travail d'éditeur.

Enfin nous avons repeint un coin de la cour avec les personnages de nos histoires.



Pour poursuivre le travail mis en place l'année passée avec l'association Biloba et le projet des racines pour grandir, nous avons continué l'école du dehors en sortant régulièrement pour découvrir la nature, faire du sport, aborder diverses notions du programme. Nous entretenons notre potager dans lequel nous avons eu de belles récoltes que nous avons mangé à la cantine à la rentrée de septembre.

Murielle de Biloba est revenue animer des séances autour de la mare du jardin partagé et de la rivière. Nous avons découvert toutes les petites bêtes qui y vivent. La présence de certaines larves nous indique que la rivière de Saint Bonnet n'est pas polluée !



Nous avons aussi découvert les poissons du lac Servières grâce à une journée passée avec les étudiants en BTS à Rochefort Montagne, ils nous ont aussi préparé une activité sur le tri des déchets. Nous avons poursuivi ce travail dans la classe avec les enseignantes, avec une animation du SMCTOM et en allant au magasin gratuit de Saint Bonnet.



L'année scolaire s'est terminée par une journée au parc animalier d'Ardes sur Couze et un bon pique nique à la rivière préparé par Francine notre cantinière.

Rentrée 2025

Avec l'école du dehors, les enfants ont commencé l'année par un projet nature sur le thème de l'automne et des arbres.



L'école participe au projet un Berger dans mon école organisé et financé par le Parc des volcans d'Auvergne. Les élèves ont rencontré Vincianne, animatrice nature qui interviendra dans l'école toute l'année. Les enfants vont visiter la ferme du Gaec de Voissieux et sont allés voir la basse-cour chez Camille.

CCAS

Le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) a pour mission d'accompagner et de soutenir les habitants, en particulier les personnes âgées, les familles et les personnes en difficulté, à travers des actions de solidarité, d'entraide et de convivialité.

Dans cet esprit, le CCAS a au cours de l'année organisé plusieurs événements qui ont rencontré un vif succès.

Le 13 décembre, un spectacle pour les enfants de la commune a rassemblé de nombreuses familles et a enchanté petits et grands. La représentation était assurée par la compagnie de cirque Cie Triffis, créée en 2009 et implantée à Farges. Cette compagnie oriente principalement son travail autour de l'acrobatie, du mouvement et du jeu, offrant un moment artistique de grande qualité, plein de poésie et d'énergie.

Le CCAS a également organisé le repas des aînés, un rendez-vous très attendu qui permet aux seniors de se retrouver autour d'un moment chaleureux. Ces instants d'échanges et de partage sont précieux pour rompre l'isolement, renforcer les liens et favoriser la convivialité au sein de la commune.

À travers ces actions, le CCAS poursuit son engagement : être à l'écoute des habitants et contribuer au bien-être de tous, en créant des temps de rencontre.



ACTIVITÉS COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DÔMES SANCY ARTENSE

Les infos de la Communauté de Communes Dômes Sancy Artense

La Communauté de Communes propose de nombreux services :



- ▶ **Pour les entreprises** : des zones d'activités avec des lots à vendre proches de l'A89 à St-Julien-Puy-Lavèze et prochainement au lieu-dit Piquat à St-Pierre-Roche au bord de la RD2089, mais aussi des aides aux commerces de proximité.
- ▶ **Pour les familles et les jeunes** : un relais petite enfance, 3 crèches, des accueils de loisirs pour les vacances scolaires et les mercredis, un pôle ados.
- ▶ **Pour les plus de 60 ans et personnes dépendantes** : un service d'aide à domicile, le portage de repas.
- ▶ **Pour tous, un accès au sport** : 4 gymnases, 1 dojo, 1 terrain de sport synthétique, le développement du sport dans les écoles et auprès des jeunes inscrits dans les clubs intercommunaux.
- ▶ **Pour tous, la culture près de chez vous** : une saison agrémentée d'une vingtaine de spectacles, La Bascule salle de spectacles performante, La Maison Garenne résidence d'artistes dédiées aux arts visuels, sans oublier 2 médiathèques et 2 ludothèques en réseau avec les bibliothèques communales et un portail numérique pour consulter et réserver les ouvrages.
- ▶ **Pour découvrir et profiter de nos richesses** : l'Office de Tourisme Auvergne VolcanSancy, une nouvelle signalétique harmonisée, 2 sites consacrés à la pleine nature le Cap Guéry et l'espace Sport Nature La Stèle.
- ▶ **Pour améliorer le cadre de vie de chacun** : des aides pour l'habitat, des restaurations de cours d'eau, un service de l'assainissement individuel, un guide de la mobilité.
- ▶ **Nouveauté 2024, pour les personnes sans solution de transport** : le service « Tous Mobiles », basé sur du covoiturage solidaire. ➔ *Voir plus d'infos sur la page suivante.*

Pour tous ces services, n'hésitez pas à nous contacter !

Un numéro unique : **04 73 65 87 63**

Une adresse mail : **accueil@domes-sancyartense.fr**

Nos bureaux :

23 route de Clermont à Rochefort-Montagne / Route de Bagnols à La Tour d'Auvergne

Consultez le site internet : www.domes-sancyartense.fr

Ou retrouvez toute notre actualité sur l'application Panneau Pocket



LES INFORMATIONS ET ALERTES DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DÔMES SANCY ARTENSE SONT SUR PANNEAUPOCKET

SIMPLE ET GRATUIT

Pas de compte à créer : 100% anonyme !

- 1 Téléchargez gratuitement l'application sur AppStore  PlayStore  ou AppGallery  ou en flashant le QR code ci-dessous.
- 2 Recherchez "CC Dômes Sancy Artense" ou 63210
- 3 Cliquez sur le  pour l'ajouter à vos favoris et recevoir les notifications en temps réel



Retrouvez aussi PanneauPocket depuis votre ordinateur sur app.panneaupocket.com

BONNE UTILISATION !



Un nouveau service de mobilité sur Dômes Sancy Artense



Qu'est-ce que c'est ?

Tous Mobiles est un service de mobilité solidaire mettant en relation des conducteurs bénévoles avec des bénéficiaires empêchés de mobilité.

Pour aller où ?

Le réseau solidaire est destiné à toutes les personnes :

- Habitant l'une des 27 communes de Dômes Sancy Artense ;
- Empêchées de mobilité (sans permis de conduire, sans voiture, en perte d'autonomie permanente ou temporaire, en manque de confiance pour conduire en ville, etc.) ;
- Ayant plus de 16 ans ;
- Ne relevant pas d'un état de santé nécessitant une surveillance particulière.

Pour qui ?

Le service peut être utilisé pour tous les types de déplacements, par exemple, aller chez son médecin, ses commerçants, sa famille, ses administrations, ect. Il permet de se rendre n'importe où dans la limite de 70 km depuis le domicile.

Devenez conducteur ou covoitureur bénévole !

- Covoitureur bénévole >> Proposez des places dans votre véhicule pour partager vos trajets.
- Conducteur bénévole >> Offrez votre disponibilité pour un aller et/ou un retour à une personne sans solution de transport.

Votre soutien est essentiel au succès de ce service.
Ensemble, nous pouvons faire la différence !

Rejoignez dès maintenant la communauté du réseau solidaire.

Nous contacter :

 06 15 43 79 78
9h - 12 h / 14 h - 16h

 reseausolidaire@pfm63.fr
 www.pfmobilite.fr



Un nouveau service de mobilité
sur Dômes Sancy Artense

Qu'est-ce que c'est ?

Tous Mobiles est un service de mobilité solidaire mettant en relation des conducteurs bénévoles avec des bénéficiaires empêchés de mobilité.

Pour aller où ?

Le réseau solidaire est destiné à toutes les personnes :

- Habitant l'une des 27 communes de Dômes Sancy Artense ;
- Empêchées de mobilité (sans permis de conduire, sans voiture, en perte d'autonomie permanente ou temporaire, en manque de confiance pour conduire en ville, etc.) ;
- Ayant plus de 16 ans ;
- Ne relevant pas d'un état de santé nécessitant une surveillance particulière.

Pour qui ?

Le service peut être utilisé pour tous les types de déplacements, par exemple, aller chez son médecin, ses commerçants, sa famille, ses administrations, ect. Il permet de se rendre n'importe où dans la limite de 70 km depuis le domicile.

Devenez conducteur ou covoitureur bénévole !



- Covoitureur bénévole >> Proposez des places dans votre véhicule pour partager vos trajets.
- Conducteur bénévole >> Offrez votre disponibilité pour un aller et/ou un retour à une personne sans solution de transport.

Votre soutien est essentiel au succès de ce service.
Ensemble, nous pouvons faire la différence !

Rejoignez dès maintenant la communauté du réseau solidaire.

Comment nous contacter ?

06 15 43 79 78
9h - 12 h / 14 h - 16h

reseau_solidaire@pfm63.fr

www.pfmobilite.fr



Comment ça fonctionne ?



Bénéficiaire
Pour s'inscrire le bénéficiaire doit d'abord remplir une fiche d'inscription.

Bénévole
Pour adhérer le bénévole doit d'abord remplir une fiche d'adhésion.

En ligne ou en papier, retrouvez les documents d'inscription :

- Dans toutes les mairies du territoire
- A la maison des solidarités à Rochefort-Montagne
- A l'espace France Services à La Tour d'Auvergne
- A la Communauté de communes à Rochefort-Montagne
- Au CLIC Senior Montagne à Laqueuille
- Sur le site internet de la Plateforme Mobilité du Puy de Dôme : <https://pfmobilitte.fr/tous-mobiles-le-reseau-solidaire/>
- Sur le site internet de la Communauté de communes : <https://www.domes-sancyartense.fr/>



Entretien avec le référent du service : Pour expliquer le service et finaliser l'inscription/adhésion



Une fois inscrit au service, le bénéficiaire peut effectuer une demande de trajet auprès de la centrale d'appels du service.
Cette demande devra être faite 48 heures avant la date du trajet.



Recherche d'une solution par le service

1. Offres de transports existantes
2. Covoitureur bénévole effectuant le trajet
3. Conducteur bénévole disponible
4. Mobilisation d'un conducteur professionnel si le trajet est garanti



Confirmation du trajet au bénéficiaire et au bénévole par un appel téléphonique ou par SMS pour préciser les modalités de déplacement.



Réalisation du trajet : A la fin du déplacement, le conducteur bénévole nous confirme par SMS que le trajet s'est déroulé correctement.



Participation / Indemnisation :

Bénéficiaire >> Participation financière avant le trajet (par chèque, espèce ou virement)

Bénévole >> Remboursement par virement mensuel en fonction des trajets réalisés.

Aucune transaction financière entre le bénéficiaire et le bénévole

SYDEM DÔMES ET COMBRAILLES



SYDEM DÔMES ET COMBRAILLES

Le service public de vos déchets :

04 73 73 16 83

www.sydem-domescombrailles.fr

@Facebook

@Panneau Pocket

Chiffres clés



En 2024, chaque habitant du territoire a produit 566 kg de déchets, soit une baisse de 13kg/hab/an par rapport à 2023. Poursuivons nos efforts et réduisons d'avantage nos déchets !!

L'augmentation des tonnages d'emballages et papiers collectés est encourageante. Ces bons résultats s'expliquent par un meilleur geste de tri des usagers et la mise en place de nouveaux contenants de collecte (bac collectifs, colonnes) des emballages et papiers de bureau.

Quelques gestes simples à adopter pour mieux trier :

Petit rappel : comment bien trier ?



Le SYDEM vous accompagne dans vos démarches éco-responsables !

En 2024, le SYDEM Dômes et Combrailles a renouvelé son Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA). Afin de parvenir à ses objectifs de réduction des déchets, le SYDEM déploie des dispositifs financiers permettant d'accompagner les habitants dans leurs efforts de réduction des déchets :



- La subvention « Gestion Raisonnée des Déchets Verts » : ce dispositif vise à promouvoir les techniques de jardinage au naturel : aide à l'acquisition de broyeur à végétaux, d'un kit mulching ou d'une tondeuse mulching...
- La subvention « Consommation Responsable » à destination des femmes et jeunes filles du territoire pour l'acquisition de protections périodiques réutilisables et qui permet de mettre en avant le Réemploi et de limiter l'utilisation d'objet à usage unique
- La subvention « Vaisselle Réutilisable » pour les associations et communes. Cette aide à l'achat de vaisselle réutilisable pour les communes et de pichets et gobelets réutilisables pour les associations favorise l'organisation d'événements moins générateurs de déchets.

Toutes les informations sur nos soutiens financiers à retrouver sur notre site internet www.sydem-domescombrailles.fr (onglet prévention) ou par téléphone au 04 73 73 16 83.

SUBVENTIONS

Outillage pour une gestion durable des déchets végétaux

FAITES DE VOS DÉCHETS VÉGÉTAUX *une ressource !*

Le SYDEM Dômes et Combrailles soutient les particuliers de son territoire dans l'acquisition de **matériel de jardinage** : Transformez vos déchets végétaux en ressources valorisables directement dans votre jardin.

Aide à l'achat

De protections menstruelles réutilisables

Le SYDEM Dômes et Combrailles souhaite aider financièrement les jeunes filles et femmes du territoire à acquérir des **protections menstruelles réutilisables**.

culotte lavable serviette lavable coupe menstruelle

<p>✦ ÉCOLOGIQUES</p> <p>45 milliards de protections menstruelles jetées/an dans le monde</p>	<p>✦ SAINES</p> <p>Finis les composants néfastes pour la santé</p>	<p>✦ ÉCONOMIQUES</p> <p>Économies de 175€ à 245€ sur 5 ans</p>
--	--	--

Maximum 50€



Les collectes d'amiante lié

En 2026, le SYDEM Dômes et Combrailles reconduit les collectes d'amiante lié. Une collecte par trimestre est proposée aux usagers. Gratuit, ce service permet aux usagers d'évacuer leurs déchets d'amiante lié dans la limite de 150 kg/an/foyer (6 à 7 plaques fibrociment).

Comment faire ?

Vous prenez rendez-vous par téléphone au 04 73 73 16 83. Une quinzaine de jours avant la collecte, vous êtes invités (courrier, courriel) à venir récupérer votre big bag amiante en déchèterie. Vous conditionnez vos déchets d'amiante lié et vous vous présentez à l'heure du rendez-vous.

Attention, les big bag d'amiante doivent être présentés sur une remorque ou dans un utilitaire afin de pouvoir être déchargé mécaniquement. Les agents ne sont pas habilités à manipuler l'amiante manuellement.

Vos collectes d'amiante lié en 2026 seront organisées les :

- Vendredi 20 février
- Vendredi 29 mai
- Vendredi 11 septembre
- Vendredi 04 décembre

• vendredi 20 février
• vendredi 29 mai
• vendredi 11 septembre
• vendredi 4 décembre

COLLECTE DE
L'AMIANTE LIÉ

PRENEZ RENDEZ-VOUS AU 04 73 73 16 83

service réservé aux particuliers dans la limite de 150kg/foyer et par an

Que faire de vos textiles ?



ReFashion est l'éco-organisme en charge de la filière des Textiles, Linges de maison et Chaussures en France.

Tous ces textiles, linges de maison et chaussures peuvent être rapportés pour être valorisés, quel que soit leur état, même abîmés. Ils doivent être placés propres et secs, les chaussures liées par paires, dans des sacs fermés. Afin de pouvoir être reportés ou recyclés, vos textiles doivent être déposés dans les colonnes prévues à cet effet ou en déchèterie. En 2024, ce sont quelques 94 tonnes de textiles qui ont ainsi pu être valorisés sur le territoire, autant de déchets en moins !

Attention à ne pas déposer vos textiles usagés dans les bacs ou colonnes de tri des emballages ou dans les bacs à ordures ménagères, ceux-ci ne seraient alors pas valorisables et représenteraient un coût supplémentaire pour votre service public de gestion des déchets.

Toutes les informations sur la gestion des textiles sur le territoire à retrouver sur notre site internet www.sydem-domescombrailles.fr (onglet tri – le tri des textiles) ou par téléphone au 04 73 73 16 83.

Si Joshua fait réparer la veste de son papa, c'est parce qu'on n'en fait plus des comme ça.

Vos vêtements ont de l'avenir.
Réparez-les ou donnez-les.

Plus d'infos sur Refashion.fr/citoyen

OFFICE DE TOURISME

UNE ANNÉE À L'OFFICE DE TOURISME AUVERGNE VOLCANSANCY

OFFICE DE TOURISME AUVERGNE VOLCANSANCY
 info@auvergnevolcansancy.com | 04 73 65 89 77
BUREAUX D'ACCUEIL
 Centre Montagnard Cap Guéry | La Tour d'Auvergne
 Orcival | Tauves



RETOUR SUR

LES TEMPS FORTS DE L'ANNÉE 2025

LABELLISATION ACCUEIL VÉLO DES BUREAUX D'ORCIVAL ET DU GUÉRY



RÉUNIONS PRESTATAIRES DANS 5 COMMUNES



STRATÉGIE DE COMMUNICATION MISE EN APPLICATION



• LANCEMENT D'UNE NOUVELLE CARTE DES RANDONNÉES



• COLLECTION 100% OFFICE DE TOURISME DANS NOS BOUTIQUES



• ATELIERS THÉMATIQUES POUR LES PRESTATAIRES TOURISTIQUES



LES ANIMATIONS DE L'OFFICE

UNE VRAIE DEMANDE SUR LE TERRITOIRE

110 dates d'animations programmées tout l'été et 1737 inscrits, Les tops de la saison : initiation à l'arpillage (Singles), visite de la ferme le Roc (Orcival), initiation à la pêche (Guéry) ou encore la virée La Tour vaut le Détour (La Tour d'Auvergne).

VOUS VOULEZ PROMOUVOIR VOTRE ÉVÈNEMENT ?

Partenaires et associations du territoire, rendez-vous sur : auvergnevolcansancy.com/espace-pro/proposez-votre-manifestation/
 - L'information remontera sur nos supports de promotion et auprès de nos équipes.
 - Service 100% gratuit (possibilité de régie publicitaire en supplément).

VOTRE CONTACT ANIMATIONS
 Lucas Montel - 04 73 65 89 79
 lmontel@auvergnevolcansancy.com



SUR LE WEB

Retrouvez toutes les actualités de l'Office de Tourisme et du territoire sur notre page Facebook (13.000 fans) et notre compte Instagram (15.000 abonnés).



600.000 personnes se sont connectées cette année à notre site internet www.auvergnevolcansancy.com

1 million de pages ont été consultées.



La Newsletter pro

Tous les mois, recevez dans votre boîte mail l'actualité de l'Office de tourisme et du territoire. Inscrivez-vous via le QR code ou en ligne sur auvergnevolcansancy.com/espace-pro/newsletter-pro



NOUVEAU



65 APPARITIONS DANS LES MÉDIAS

En 2025 : un dossier de presse estival envoyé à plus de 100 journalistes, 40 passages radios et télé, 25 articles, 20 communiqués de presse et 11 journalistes accueillis.



BILAN ESTIVAL



- Une fréquentation météo-dépendante : des bons mois de juin et d'août, un mois de juillet poussif avec un excellent week-end du 14 juillet
- Un nombre d'excursionnistes à la journée en hausse.
- Des tendances qui s'affirment sur le territoire : la pratique de l'itinérance, la volonté d'être au calme...

www.auvergnevolcansancy.com

SERVICE D'AIDES AUX PERSONNES : CLIC

Le CLIC Senior Montagne vous accompagne au quotidien

Le CLIC Senior Montagne est un lieu d'accueil, d'écoute et d'information destiné aux **personnes de plus de 60 ans**, leurs familles et/ou aidants, mais aussi un dispositif de coordination entre les professionnels afin de favoriser le maintien à domicile dans les meilleures conditions possibles.

Il assure une mission de service public. Les services proposés sont entièrement gratuits : évaluation globale des besoins à domicile, aide à la mise en place du soutien à domicile, accompagnement des demandes d'entrée en établissement, actions de prévention santé...

Le CLIC Senior Montagne est également un Relais autonomie. Il accueille, informe, oriente les **personnes en situation de handicap et leurs familles**. Il peut aider aux démarches administratives auprès de la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH). Des permanences sont organisées régulièrement, n'hésitez pas à contacter le CLIC pour plus d'informations.

Le CLIC intervient également dans la mise en œuvre d'actions sur l'ensemble de son territoire afin de **prévenir la perte d'autonomie** (actions collectives de prévention santé, conférences, activités de lien social...).

Pour retrouver les actions qui se déroulent près de chez vous, connectez-vous à l'adresse suivante : prevention.clicseniormontagne.com OU flashez le QR Code :



Zoom sur les ateliers numériques

En 2025, des ateliers numériques ont été proposés aux seniors du territoire afin de renforcer leur autonomie dans l'usage du numérique.

Deux programmes ont été mis en place : un module "débutant" (12 séances) à Bourg-Lastic et un module "perfectionnement" (10 séances) à Saint-Donat.

Animés par un intervenant qualifié, ces ateliers ont permis aux participants de maîtriser les fonctions essentielles de leur appareil, de découvrir Internet en toute sécurité, de gérer leurs documents, communiquer, et réaliser leurs démarches en ligne.

Une occasion précieuse de gagner en confiance et en autonomie dans le monde numérique.



ASSOCIATION DES PROPRIÉTAIRES FORESTIERS DÔMES ET COMBRAILLES



L'Association de Propriétaires Forestiers Dômes et Combrailles

vous présente ses meilleurs vœux pour 2026 et remercie la municipalité qui nous permet de présenter nos activités dans son bulletin d'informations.

Comment apprécier l'année forestière 2025 ? Le bilan est contrasté suivant les secteurs de notre territoire : plutôt positif concernant la pluviométrie générale, on a connu pire; plutôt négatif en ce qui concerne les deux périodes caniculaires (juin et août), certes assez courtes, mais toujours préjudiciables aux jeunes plantations. A cela sont venus s'ajouter la tempête du 25/6 sur la zone ouest (Savennes et alentours) ainsi qu'un phénomène météorologique particulier (air chaud, sol gelé) qui a conduit à la mortalité de plantations résineuses pourtant bien installées. Signalons aussi au niveau national l'apparition d'un insecte parasite, le nématode du pin et souhaitons que nos amis forestiers Landais trouvent les moyens de limiter sa propagation.

Notre association a poursuivi ses animations, toujours centrées sur la sylviculture et la gestion durable de nos forêts. Nous avons réalisé 8 animations : Le 28/02 à MESSEIX « étude d'une coupe jardinatoire en futaie irrégulière mixte ». Le 15/03 à OLBY, assemblée générale. Le 10/04 à FERNOËL « exemple de gestion patrimoniale d'une propriété forestière ». Le 17/05 à CURNOLS « exercices de feux de forêts avec 5 casernes de pompiers ». Le 20/06 à USSEL « visite du pôle principal de la coopérative CFBL ». Le 19/09 à CISTERNES LA FORÊT « étude du rougissement du Douglas ». Le 24/10 à TEILHET et YOUX « étude du chêne rouge d'Amérique ». Le 18/12 à LEMPDES Marmilhat, PEFC et label bas carbone étaient au programme. Nous avons aussi continué notre collaboration et nos formations auprès de nombreux organismes forestiers (le CNPF et ses Fogefor, Fransylva, le CETEF 63, etc..).

Par ailleurs, nous avons réalisé le 21/03 une plantation avec les scolaires de VERNEUGHEOL et continué nos présentations au public (foires de Giat, fête du bois à Sainte-Christine). Nous participons également à de multiples actions touchant à la vie forestière départementale : * réunion inter-associations; * participation à diverses commissions départementales touchant les questions forestières (PLU, plans de chasse, etc..).

Pour 2026, notre plan sera finalisé lors de notre prochaine assemblée générale en mars et comportera au moins 6 animations, toujours dans le même esprit.



Le 24/10 à Teilhet : le chêne rouge d'Amérique. Le 10/04 à Fernoël : gestion patrimoniale.

Vous pouvez retrouver certaines de ces informations sur notre site internet :

<https://proprietairesforetsdomescombrailles.wordpress.com>

Si notre association vous intéresse, même à titre de découverte, n'hésitez pas à nous contacter.

tél : 06 52 44 43 48 courriel : forets.domcom@gmail.com

Rédaction : Michel FANGET, président.





Quel est le préavis pour quitter mon logement locatif ?

Réparations locatives, qui doit payer ?



Peut-on augmenter un loyer en cas de rénovation ?

Mon logement est-il décent ?



J'achète un logement, y a-t-il des frais annexes ?

J'emménage en copropriété, y a-t-il des charges ?



J'agrandis ma maison, quelles sont les normes ?



Pour toutes les questions juridiques, financières ou techniques sur le logement et l'habitat, le bon réflexe c'est l'ADIL !

Des permanences près de chez vous pour des conseils neutres et gratuits :



ADIL du Puy-de-Dôme

Maison de l'Habitat - 129 avenue de la République - 63100 CLERMONT-FERRAND

04 73 42 30 75

www.adil63.org

INFOS DIVERSES : TOUR DE FRANCE

Le 14 juillet 2025, notre commune a eu l'honneur d'accueillir de nouveau le passage du Tour de France, à l'occasion de l'étape reliant Ennezat au Mont-Dore. Un événement exceptionnel qui restera longtemps gravé dans les mémoires des habitants.

En amont de cette grande journée, le 12 mai 2025, Christian Prudhomme, directeur du Tour de France, est venu reconnaître le parcours de cette étape. Il était accompagné des élus des différentes communes traversées et a été accueilli à la mairie de Saint-Bonnet-près-Orcival par Mme Le Maire. Ceci témoigne ainsi l'importance accordée à notre territoire dans l'organisation de cette épreuve mythique.

Dès les premières heures de la journée, une ambiance festive s'est installée le long du parcours. La caravane publicitaire, très attendue, a rencontré un immense succès, avec de nombreux véhicules colorés et animés, pour le plus grand plaisir des petits et des grands. Une foule nombreuse s'était rassemblée au bord de la route pour encourager chaleureusement les coureurs lors de leur passage.

Le village de Villejacques a également joué un rôle logistique important en servant d'aire de pose pour les hélicoptères du Tour, contribuant ainsi au bon déroulement de cette journée d'envergure internationale.

Le tout s'est déroulé sous un magnifique soleil, offrant des conditions idéales tant pour les spectateurs que pour l'organisation.

La municipalité remercie l'ensemble des bénévoles, des services mobilisés et des habitants pour leur implication et leur patience, qui ont permis de faire de cet événement une véritable réussite collective et une belle vitrine pour notre territoire.



LE MOT DES ASSOCIATIONS

ASSOCIATION DES PARENTS D'ÉLÈVES DU COLLÈGE GORDON BENETT

L'Association des Parents d'élèves du collège Gordon Bennett



L'APE du Collège Gordon Bennett a été créée en novembre 2025, dans le but de réunir des fonds pour soutenir les projets pédagogiques, les sorties ou voyages scolaires organisés par le collège. Ces fonds permettront, de diminuer la participation financière des familles, notamment pour les voyages.

L'APE proposera sur l'ensemble du territoire du collège, tout au long de l'année, des manifestations au sein des différentes communes. Ainsi, l'association a organisé dès le 30 novembre, une randonnée sur Rochefort avec une vente de gourmandises à l'arrivée.

Elle a ensuite participé aux marchés de Noël de Vermines et Rochefort le 5 décembre ainsi que Perpezat le 20 décembre, en proposant à la vente des préparations culinaires sucrées pour les fêtes. Les élèves ont pu participer notamment à la décoration des boccas mais aussi à la tenue des stands.

D'autres projets sont à l'étude et le voyage des 3èmes en Italie en 2026 pourra déjà bénéficier d'un don de 500 € de l'APE.

BIBLIOTHÈQUE ASSOCIATIVE : MILLE ET UNE PAGE

2025, une année riche pour la bibliothèque Mille et une pages grâce à ses lecteurs et lectrices, des activités « Livres et lecture » et l'investissement des bénévoles.

Du nouveau du côté de l'équipe et des locaux

Deux nouvelles bénévoles ont rejoint l'équipe cette année : Véronique Attenville et Annabelle Vaillant. Un salon de lecture a été installé dans les locaux, une invitation à une parenthèse lecture lors des permanences ! Nous remercions vivement Martine Martin, Marie-Jo Chapuis et Leopold Lenain pour leur investissement pendant toutes ces années !

De nouveaux livres pour les lecteurs et lectrices

Des dizaines d'ouvrages récents ont pris place dans les étagères grâce à la subvention allouée par la commune et le fond roulant de ressources mises à disposition par la médiathèque départementale du Puy-de-Dôme : romans adulte et jeunesse, Romans policiers, BD, documentaires, albums, DVD...



Des animations « livre et lecture » tout au long de l'année

Mars et mai : Des lectures à voix haute pour les 3-6 ans ont eu lieu sur 2 mercredis après-midi

Mars : Deux matinées « Jeux et lecture » organisées sur le temps scolaire à destination des 2 classes de l'école maternelle, à la bibliothèque

Juin : Une bourse aux livres gratuite sur le marché dominical, en collaboration avec le Sanpèze et l'Association Le Lien.

Novembre : un atelier créatif et une séance de dédicace par l'autrice Azelma Sigaux à l'occasion de la sortie de l'album « Ils ont carotté tonton! »



Infos pratiques :

Où nous trouver : 2, rue du presbytère (sous la salle des fêtes, à côté de l'agence postale)



Horaires : les mercredis de 16h à 18h (période scolaire) et les samedis de 10h à 12h (toute l'année sauf vacances de Noël et mois d'août)



Tarif : inscription gratuite, formulaire d'inscription pour la création de votre compte lecteur, Prêts : 6 livres pour une durée d'un mois et 2 DVD pour une durée de 2 semaines.

Suivez l'actualité de la bibliothèque sur la page Facebook :  _Bibliothèque Mille et une pages

Réseau de lecture Dôme Sancy Artense : <https://mediatheques.domes-sancyartense.fr/>



Pour toutes questions, RDV à la bibliothèque où les bénévoles se feront un plaisir de vous renseigner :

Véronique Attenville, Vanessa Bonnard, Carine Gauthier, Sylvie Mouly, Isabelle Moyen, Marion Sabart, Brigitte Sérafin et Annabelle Vaillant

ASSOCIATION DES ANCIENS COMBATTANTS AFN

L'Amicale est une association qui regroupe les anciens combattants de la guerre d'Algérie.

Nous sommes toujours présents lors des commémorations, malheureusement nous comptons parmi nous des malades (Monsieur Chaduteaud disparu dans l'année).

Le 19 Mars anniversaire de la fin de la guerre d'Algérie.

Le 8 mai anniversaire de la fin de la 2ème guerre 39-45.

Le 11 novembre, célébration de la 1ère guerre mondiale 14-18.

Les Maires, les porte-drapeaux, les pompiers et la population sont invités aux dépôts de gerbes à Saint-Bonnet-près-Orcival.

Le 15 août, Orcival accueille à 10h30 les anciens combattants.

A 11 heures, messe présidée par Mgr Pierre-Antoine Bozo évêque de Limoges.

A 12 heures 30, procession jusqu'au lieu-dit « Tombeau de la Vierge » avec bénédiction de la nouvelle croix édifée en remplacement de la croix devenue vétuste mis en place en 1945 pour les déportés et prisonniers de guerre.

Les 80 anciens combattants venus de toute part n'oublieront pas cette journée de recueillement, gravée dans leurs mémoires.

La Présidente, Danielle AURIOL





1983 - 2026

**RESTAURER, PRÉSERVER
ET FAIRE VIVRE NOTRE
PATRIMOINE LOCAL**

En Avril de l'année passée, nous poursuivions nos engagements en préparant les ardoises qui couvriraient prochainement notre nouveau toit. Une activité qui ne manquera pas de nous réchauffer physiquement. Durant les mois qui suivirent c'est contre la chaleur du soleil que nous combattions pour terminer la couverture. Et depuis ce mois de Juin, quelle n'était pas notre joie que de voir le jour se lever doucement par-dessus le toit du four...

Notre petit rendez-vous pour la St Jean ouvrira comme à l'accoutumée le bal de l'été.

Pour l'échauffement traditionnel de la fête du village, Pimp fera remuer les troupes venues nombreuses animer le quartier et les Amis du four se chargeront d'animer les rues comme chaque année. Clin d'œil à nos amis conscrits qui auront brillés de par leur présence tout le long de ce week-end festif et auront menés avec brio l'échange associatif.

En ce début d'année 2026 nous entamerons la toute dernière phase de nos travaux de finitions et préparerons déjà notre nouveau projet de restauration du Lavoir...

Côté inauguration officielle, celle-ci sera décalée à l'année 2027 pour des mesures pratiques d'organisation. Cela ne nous empêchera pas de vous accueillir pour nos deux rendez-vous festifs de l'été.

Votre présence à nos nombreux événements de ces dernières années a permis de financer tous ces coûteux travaux. Nous tenons à nouveau à vous en remercier. Cet engagement est aussi rendu possible grâce au fervent soutien de la municipalité que nous saluons.

PROCHAINS RENDEZ-VOUS

20 Juin 2026

FÊTE DE LA SAINT JEAN

17 Juillet 2026

FÊTE DU VILLAGE

Echauffement au four



21/06/2025 - Les Anciennes défilent la St Jean



18/07/2025 - Echauffement au four



20/04/2025 - Taille des ardoises



28/06/2025 - Dernier jour de toiture

*Le Président
Loïc Grollet*



LesAmisduFourdeStBonnet



lesamisdufoursb@gmail.com

Regards sur la vie de l'association du four d'Olmont

L'année 2025 a connu quelques rebondissements au sein de l'association du four d'Olmont :



C'est début août autour d'un apéritif convivial, organisé en toute simplicité et dans la bonne humeur que c'est tenue l'assemblée générale de notre association qui nous a permis de renouveler le bureau. Merci à Alexandre d'avoir assuré la Présidence sur cette première décennie ainsi que Nathalie et Christelle respectivement secrétaire et trésorière. De nouveaux habitants étant venus enrichir le village Françoise GAUTHIER et Carla DUMÉE ont acceptées de reprendre le flambeau de trésorière et secrétaire et c'est Christophe MALLET qui succède à Alexandre au poste de Président. Merci à eux trois d'assurer la relève !



Fin Septembre notre ami Alain, membre actif de notre association, nous a quitté bien trop tôt. Son engagement, sa gentillesse et son sourire resteront gravés dans nos mémoires.

**Toute l'équipe de l'association
vous adresse ses vœux
les plus chaleureux pour cette
nouvelle année.**

**Que 2026 soit synonyme de
santé, de solidarité
et de projets partagés pour
notre commune
et notre petit village d'Olmont.**



ASSOCIATION CHASSE SAINT-BONNET-PRÈS-ORCIVAL

Chers habitants, la société de chasse de SAINT BONNET PRES ORCIVAL poursuit ses actions pour une chasse responsable, respectueuse de l'environnement et de la sécurité de tous.

Pour garantir cette dernière, respectez les panneaux « chasse en cours ».

Des opérations de régulation et de comptage de certaines espèces peuvent avoir lieu sur notre territoire en collaboration avec notre Fédération Départementale.

Ainsi nous pouvons avoir un suivi de la biodiversité locale.

Notre traditionnel ball-trap de septembre a connu un grand succès cette année. En effet, la météo était au rendez-vous afin de faire chauffer les canons pour les amateurs de tir !

Merci à tous les participants pour leur bonne humeur et leur présence tout au long de la journée.

Pour toutes informations, vous pouvez contacter le président au 0664123171.

Au nom de tous les chasseurs, je vous souhaite une très belle année 2026

Le Président, Nicolas CHABRILLAT



ASSOCIATION BOXING BLACK CATS

A la veille de souffler sa dixième bougie, le boxing black cats signe un exercice 2025 des plus intéressants.

D'un point de vue sportif, il convient de se rappeler au parcours de Hakim Nouaouria qui avant de raccrocher les gants monte sur la deuxième marche du podium des championnats de France élites universitaires à Nice. A noter également le beau parcours de Mathi Jovin, vice champion de la grande région, défait par le futur champion national. Outre cet aspect, et comme pour chaque saison, le BBC se veut porteur d'un projet visant à ouvrir de nouvelles perspectives à ses jeunes licenciés.

Ainsi, après avoir travaillé sur les différentes expressions artistiques inspirées par le noble art, en cette année de quatre-vingtième anniversaire de l'armistice, il fut décidé d'observer une lecture de l'histoire par le prisme de la boxe.

Après la visite du musée de la résistance, les jeunes ont travaillé et exposé les biographies de boxeurs déportés ayant résisté avec courage à la barbarie de la seconde guerre. La saison prochaine sera sujet à une nouvelle réflexion sur un projet citoyen.

Le boxing black cats souhaite à tous ses meilleurs voeux pour la nouvelle année.





Association Le lien

LE LIEN ? Association dont le but est de favoriser, soutenir et fédérer toute initiative citoyenne allant dans le sens de la transition écologique, sociale et solidaire sur notre commune !!

Née en 2021 !

UNE DYNAMIQUE POUR NOUS TOUS!

Patrimoine !

Cette année fût l'occasion d'exposer lors de « St Bonnet Créative » une recherche historique sur les maires et les conseillères municipales. Cette opération a reçu un vif succès, un vrai signe d'encouragement pour l'équipe qui remercie chaleureusement le public pour l'intérêt porté.



Assemblée générale de l'association (AG) Le 17 mai 2025.

36 participants sur 47 adhérents ont pu apprécier le bilan des différentes actions menées, les finances obtenues et engagées, les projets de l'association qui recherche peut-être un peu plus de bénévoles actifs dans la décision. Suite à élection, la nouvelle commission est constituée de 7 membres. Prochaine AG le 25 avril 2026.

Marché de producteurs !

Cette année encore, le marché de notre village a poursuivi son développement et s'affirme comme un véritable rendez-vous communal du dimanche matin (10h15 à 12h) au centre bourg. En 2025, le marché d'été, ainsi que son équivalent d'hiver, ont permis de retrouver régulièrement nos producteurs et artisans locaux, tandis que le marché festif a apporté sa touche conviviale et chaleureuse en cette fin d'année où gourmandises, créations artisanales et animations ont ravi petits et grands. Par ailleurs cette année passée, le marché s'est associé aux grands événements de la commune, comme Saint Bonnet Créative, la fête du four ou encore la fête des conscrits, contribuant ainsi à la dynamique et à l'animation de notre village tout au long de l'année.

En guise de conclusion et pour cette nouvelle année 2026, nous avons bon espoir d'accueillir de nouveaux producteurs dès le début d'année afin de proposer une offre toujours plus variée et de qualité.



Boîte à livres ? OUI et toujours bien fréquentée ! La boîte à livres est installée depuis Mai 2024 sous la terrasse de la mairie. Elle est régulièrement visitée par des jeunes, adultes et familles ! Le Lien, la Bibliothèque et Sanpèze se sont associés pour organiser une bourse aux livres et des lectures pour enfants au marché du dimanche 22 juin 2025. L'initiative a eu un joli succès auprès des enfants et des adultes !

Jardin partagé !

La petite équipe du jardin a poursuivi son œuvre en 2025 et serait heureuse de vous compter parmi les jardiniers l'année prochaine. Le verger, greffé par nos soins, a produit ses premières pommes, les légumes cultivés permettront d'organiser un repas associatif au cours de l'hiver. Et ça, c'est pas des salades !

Aucune action cette année sur le **nettoyage des rives de la SIOULE**. Certainement une prochaine action pilotée par la COMCOM début 2026! Ensuite des actions à poursuivre peut-être cette année !



La commission : Rejoignez nous en vous inscrivant .
Contact : assolelien63@gmail.com

ASSOCIATION CONSCRITS

Bonjour, belle et heureuse année à tous.

Tout d'abord nous voulions vous remercier pour cette belle fête patronale, que nous avons eu grand plaisir à organiser. Ce week-end était très agréable, convivial et festif ! Malgré une météo capricieuse...

Un grand merci aussi pour votre accueil durant nos traditionnelles aubades !! Nous avons hâte de vous retrouver en juin 2026.
Nous remercions également toutes les personnes qui nous ont aidé dans l'organisation et dans la mise en place de la fête.

Nous nous retrouverons comme chaque année pour la traditionnelle fête patronale, durant un week-end qui se promet d'être festif. Cette année, elle se déroulera le week-end du 17, 18 et 19 juillet 2026 !

Avec comme thème **FÉRIA** !! On vous attend nombreux habillé en **rouge et blanc** ! Et nous vous réservons quelque surprises pour les activités... Patience, toutes les informations seront sur notre compte instagram :

Conscrits_st_bonnet

De nouveaux conscrits sont arrivés et nous leur souhaitons évidemment la bienvenue. Cette année, Tristan THEVENET, Coline SCHERR, Emma MATEIS, Joan ANDANSON, Enzo VALETTE et Célian DECLOITRE.

Et Eva DE FREITAS (Secrétaire), Léonie BLOT (Trésorier), Noah GUILLAUME (Vice-Président), Cloé DECLOITRE (Présidente), Elsa LAFARGE, Raphaël ROUSSET, Gregory RAMADE, Émilie SOUSA-METZ, Laurette CHEMEL, Poppie PONCET-VAZ , Clement DURANDO-ANDRÉ, Louise PEYRET-GRANGERODET et Axel GANNE restent dans l'équipe en 2025 !

Nous saluons Océane BECHERIAS, Quentin GUILLAUME et Robin BARBET qui ont quitté les conscrits cette année, et dont l'implication a été sans faille.

La nouvelle équipe est donc constituée de 18 conscrits qui sauront vous préparer une fête et des aubades à la hauteur de vos attentes.

À bientôt.

La présidente,

Cloé DECLOITRE



Aubades 2025



Fête Patronale 2025

SANPÈZE, LE MAGASIN GRATUIT

Donnez ce qui ne vous sert plus. Prenez ce dont vous avez besoin.

Sanpèze 2025 en chiffres :

- 3574 visiteurs
- 54 jours d'ouverture
- 7805 objets réceptionnés dont quasi la moitié de vêtements
- 10 meubles proposés via Facebook
- 3 groupes reçus en visite découverte
- 195 euros reçus en dons pour couvrir nos frais
- 1000 merci à tous

Focus 2025 : Le groupe Bébés Sanpèze sur Whatsap

Créé sur Whatsap en début d'année, ce groupe réuni pour l'heure une trentaine de parents qui proposent ou recherchent vêtements et matériel de puériculture et maternité.

Si Sanpèze a initié le groupe, recrute de nouveaux membres, pioche dès que possible dans son stock pour pouvoir aux demandes, transforme volontiers un coin de la boutique en zone de transit des échanges, la communauté des Bébés sanpèzeurs s'auto-organise. Et Sanpèze observe avec jubilation l'entraide se déployer et les liens se tisser. Epatant ! Parents de bébés rejoignez-nous !

Infos toujours utiles

Ouvert le dimanche de 9h30 à 12h

3 rue du Sabotier

Infos et annonces mobilier et encombrant : facebook Sanpèze : magasin gratuit

Puériculture : groupe Whatsap Bébés Sanpèze

Contact via Facebook



ANNUAIRE DES ASSOCIATIONS

NOM	ADRESSE E-MAIL	CONTACT	TÉLÉPHONE	DOMAINE DE COMPÉTENCES
Lesson de Vélo	ptzclo@pm.me	Laurent MEUNIER		Sport
Boxing Black Cats	boxingblackcats@gmail.com	Alexandra CHABANNE		Sport
Amicale des AFN		Danielle AURIOL	04 73 65 85 34	Divers
Mille et une pages	bibliothequemilleetunepages@gmail.com	Marion SABART	06 73 34 05 78	Bibliothèque
Sanpèze	francineponcet@orange.fr	Francine PONCET	04 73 65 82 85	Solidarité
Conscrits	conscritsdesaintbonnet@gmail.com	Cloé DECLOITRE	06 40 58 28 36	Animation
Le Lien	assolelien63@gmail.com	Patrick SERAFIN	06 87 65 24 53	Lien social Culture Environnement
	infos.marchestbonnet@maillo.com	Maxime D et Sophie O		Marché
	saintbonnet.creative@gmail.com	Forrest PATTERSON	07 82 75 50 60	Culture
	saintbonnet.patrimoine@gmail.com			Culture
Saint Bonnet Craft	SaintBonnet.Craft@gmail.com	Forrest PATTERSON Stephanie NESBITT	07 82 75 50 60	Culture
Au Pays des sources	laurent.beaudonnat@laposte.net	Laurent BEAUDONNAT		Patrimoine
Vareilles Patrimoine	altair.zagan@gmail.com	Florent CONNOIS		Patrimoine
Au Pays des Noisettes	titi.mary@yahoo.fr	Marie COURET		Patrimoine
Les Amis du four de Saint-Bonnet	lesamisdufourbb@gmail.com	Loïc GROLLET	07 88 43 33 06	Patrimoine
Olympique de Massagettes Saint Bonnet	patrick.bonnet.6112@gmail.com	Patrick BONNET	06 79 16 63 27	Sport
La Caravane	caravanecook@gmail.com	Agnès PAIRE		Culture
J9 Compagnie	aurelie_marcadier@orange.fr	Aurélie MARCADIER	06 30 81 14 12	Animation
RPI & Compagnie	rpriecompagnie@gmail.com	Mélanie MAUREY		Ecole
Psing Art	antoine.doucet63@gmail.com	Antoine DOUCET		Culture
Le Muguet du bois Joli		Danielle AURIOL	04 73 65 85 34	Activités Séniors
Le Four d'Olmont	nathaliechristophe.mallet@orange.fr	Christophe MALLET		Patrimoine
Société de Chasse	nicolas.chabrilat@hotmail.fr	Nicolas CHABRILLAT	06 64 12 31 71	Chasse

ANNUAIRE DES ACTEURS ÉCONOMIQUE

NOM	ACTIVITÉS	COORDONNÉES	TÉLÉPHONE	COURRIEL
AUBERGE DE LA VALLÉE	Bar - Restaurant - Traiteur	CHABRILLAT Cédric - 41 Route de la Vallée	09 82 53 86 86	aubergedelavallee63210@gmail.com
AUVERGNE CRAFT S.A.S.	Création céramiques et estampes-Stages d'initiation	PATTERSON Forrest - NESBITT Stéphanie - 4 Rue de la Forge- Le Bourg	06.98.58.75.95	Contact@AuvergneCraft.com
BEECLOO TRUCK	Entretien-Réparation vélo	MACE Jean-Sébastien - Chemin de la font des biés	06 09 42 39 10	beeclootruck@gmail.com
BRUNEL Jean-Louis	Dépannage multi-services	16 Route de Puy de Sire - Villejacques	06 98 39 24 74	
DELIKATINKTATOO	Tatouage	CHARBUT Frédéric - 21 Route de la Vallée	06 20 94 22 65	
DETAIL S.A.R.L.	Arboriste élagueur diplômé	BACHMANN Dominique - 60 Route du Servières - Voissieux	06 69 59 84 63	contact@detail-elagage.fr
SARL BOUYSSOU	Plomberie - Sanitaire - Chauffage - Dépannage - Energies renouvelables	BOUYSSOU Nicolas - 5 Rue Sous l'Eglise - Le Bourg	06.78.62.99.85	entreprise.bouyssou@hotmail.fr
GESTION PRO SANCY	Assistante administrative freelance (toutes entreprises)	ABADIE Laurene - 92 route de la vallée - Le bourg	07 45 26 01 67	contact@gestionprosancy.com
G.M.A.	Menuiserie - Aluminium - PVC	GINHAC Frédéric - 54 Route de Puy de Sire - Villejacques	06 08 80 26 87	gma.menuiserie@gmail.com
GAEC DE VOISSIEUX	Vente à la ferme - Fromages	Route du Servières - Voissieux	06 89 56 57 41	
HUGO ANIMATION	DJ-animation Soirées Dansantes, Mariages, Anniversaires...	Villejacques	06 25 51 15 39	contact@hugoanimation.fr
JB ÉLECTRICITÉ	Electricité générale	1 rue de la Charreyre, Vareilles	06 85 34 75 91	https://jbelectricite63.fr
PROXI	Epicerie	CHABRILLAT Cédric - 41 Route de la Vallée - Le Bourg	09 83 55 71 62	aubergedelavallee63210@gmail.com
LA FERME DES NOISETTES	Vente de viande d'agneau - Mie	MATEIS Olivier - 58 Route du Servières - Voissieux	06 79 65 25 58	
LA MÉLODIE QUI VOYAGE	Food Truck	CHABRILLAT Cédric - 41 Route de la Vallée - Le Bourg	07 63 79 90 77	
LE JARDIN DE MARIUS	Production maraichère - Oeufs - Miel	VERNY Jérôme - 31 Route du Servières - Voissieux	06 66 70 44 06	ljdjdm@laposte.net
MICROSYSTEME63	Vente, installation, dépannage informatique.	GROLLET Loïc	07 88 43 33 06	microsysteme63@gmail.com
MOREL Jean-Charles	Courtier en marchandises - Aliments chiens / chats / vaches / moutons / engrais / granulés bois	Voissieux	06 81 31 44 41	
TRIFFIS, COMPAGNIE DE CIRQUE	Arts du cirque	BONDUAUX Aymeric - Farges Saint-Bonnet-près-Orcival	06.83.72.15.23	contact@triffis.fr

NOM	ACTIVITÉS	COORDONNÉES	TÉLÉPHONE	COURRIEL
ARTISANS / COMMERÇANTS / ENTREPRISES				
MOUSQUET François-Xavier	Paysagiste concepteur	23 Rue des Genêtes - Villejacques	07 87 02 41 07	francoisxaviermousquet@gmail.com
TAXI ESPOSITO	Taxi	ESPOSITO Jean-Louis - 78 Route de la Vallée	06 11 13 03 79	taxijeanlouis@orange.fr
VALLEIX Agnès	Bar - Tabac - Loto - Paiement de proximité - Point multi-services	59 Route de la Sioule - Saint-Bonnet-Près-Orcival	09 62 36 07 24 06.85.75.64.76	haute.sioule@wanadoo.fr
PROFESSIONNELS DE SANTÉ				
LA VIE NATURO	Naturopathe - Réflexologue et praticienne en massages	LAFARGE Sandrine - 38 Rue du Quaire - Villejacques	07 69 54 89 24	lavienaturo63@gmail.com
RICHIN Sylvie	Infirmière	15 Route du Moulin - Villejacques	06 82 83 74 69	
TOURISME				
ANDANSON Chloé	Meublé de tourisme	Gîte Entre Sioule et Dôme, 15 route du Puy de Sire, Villejacques	06 89 40 29 04	cloand63@gmail.com
DURANDO Anne-Claude	Gîtes	32 Route de la Sioule, Le Bourg	06 89 55 21 87	acdurando@wanadoo.fr
GAIDIER Michelle et Thierry	Gîtes	7 Rue du Pouzeix - Vareilles	04 73 65 87 91	thierry.gaidier@gmail.com
GAUTHIER Sébastien	Meublé de tourisme	43 Route de la Vallée - Le Bourg	06 77 38 72 85	gitedusabottier63@gmail.com
GONZALES Laurence et Sylvie	Gîtes	6 rte d'Orcival - Pont des Eaux - Saint Bonnet près Orcival		
ESPOSITO Isabelle	Meublé de tourisme	Le Petit Nid - Route de la Sioule - Le Bourg	06 15 46 34 94	membre11255@orange.fr
LALOIX Patrick	Meublé de tourisme	21 Rue de Fontvieille - Polagnat	06 67 43 59 69	
MOREL Marianne	Gîtes	Gîte Cocooning - Gîte Le Tranquille - 1 Impasse des Puys - Villejacques	06 30 54 31 28	marianne.morel.gites@orange.fr
MOYEN Isabelle et David	Gîtes	Gîte en Roue Libre - 8 rue de la Forge, Saint Bonnet près Orcival	06 71 22 84 39	david.moyen@wanadoo.fr
RAMADE Julien	Gîtes	12 Impasse de la Chaze - Farges	04 73 65 84 30	julienramade@orange.fr
DOUCET Jean-Louis et Antoine	Camping de la Haute Sioule *** / Location de chalets (Ouvert d'avril à octobre)	59 Route de la Sioule - Saint-Bonnet-Près-Orcival	09 62 36 07 24 06 86 71 16 19 06.75.59.72.39	www.camping-hautesioule.fr
ASSISTANTES MATERNELLES				
CAPELLE Karine	Assistante maternelle	9 Route du Moulin - Villejacques	04 73 21 41 42	
CHABORY Ghislaine	Assistante maternelle	78 Route du Sioulot - Farges	09 77 73 69 40	
FOURNIER Évelyne	Assistante maternelle	9 Route de la Vallée - Le Bourg	07 71 02 42 15	

